
LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

VOLUME 2

REVUE ELECTRONIQUE DE L'AGENCE D'INFORMATION DES ETATS-UNIS

NUMERO 4

*L'élargissement de
l'OTAN:
le point de vue
des Etats-Unis*

Octobre 1997

LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

L'élargissement de l'OTAN: le point de vue des Etats-Unis

LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

REVUE ELECTRONIQUE DE L'USIA

VOLUME 2 • NUMERO 4 • OCTOBRE 1997



«L'élargissement et le renforcement de l'OTAN grâce à l'admission des nouvelles démocraties européennes permettront à cette alliance d'assurer encore mieux la sécurité tant de l'Europe que des Etats-Unis», affirme le président Clinton.

«Il lui sera alors plus facile de contrecarrer les futures menaces, d'élargir notre capacité collective de relever les défis de l'avenir, classiques et nouveaux, en matière de sécurité, et de consolider les acquis historiques de la démocratie en Europe. C'est un élément clé de la stratégie que nous appliquons en vue de construire une Europe unie, démocratique et pacifique, pour la première fois dans l'histoire.»

Le Président a tenu ces propos en réponse aux questions qui lui étaient posées par vingt sénateurs. C'est par cet échange que débute la série d'articles de ce numéro de notre revue «Les objectifs de politique étrangère des Etats-Unis» consacré aux vues des Etats-Unis sur l'élargissement de l'OTAN, au moment où le débat sur cette question entre dans une phase cruciale – à savoir le processus de ratification de l'admission à l'OTAN de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque.

Quelles sont les questions importantes pour le gouvernement Clinton, le Congrès et le public américain, alors même que les parlementaires entament le débat sur l'élargissement de l'OTAN? Quels critères influent sur l'élaboration de la politique américaine et sur le point de vue des parlementaires? Comment l'OTAN a-t-elle évolué durant la période de l'après-guerre froide et comment est-elle devenue bien plus que le garant de la sécurité militaire?

Cette revue examine ces questions et d'autres thèmes qui s'y rapportent. En plus du point de vue exposé par le Président, le principal porte-parole du gouvernement sur l'élargissement de l'OTAN donne une vue d'ensemble de la politique des Etats-Unis, un ancien officier supérieur de l'armée américaine examine l'élargissement de l'OTAN sous l'angle de la défense et de la sécurité, et le représentant des Etats-Unis auprès de l'OTAN évalue le rôle actuel de l'Organisation dans les affaires mondiales. Sont également inclus des commentaires des sénateurs américains qui participent étroitement au débat parlementaire sur l'élargissement de l'OTAN, un article expliquant le rôle du Congrès dans le processus de ratification, une analyse des sondages d'opinion réalisés aux Etats-Unis sur l'élargissement de l'OTAN, enfin les commentaires d'un analyste du secteur privé sur l'influence qu'exerce l'OTAN sur les institutions démocratiques et économiques.

Si vous désirez suivre régulièrement l'évolution de la politique des Etats-Unis relative à l'OTAN et à son élargissement, veuillez consulter la page d'accueil du Service d'information des Etats-Unis (USIS) intitulée «Les Etats-Unis et la nouvelle communauté atlantique», qui figure sur le World Wide Web à l'adresse suivante: <http://www.usia.gov/topical/poll/atlcomm/atlantic.htm>

LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

*Revue électronique de l'Agence
d'information des Etats-Unis*

L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN : LE POINT DE VUE DES ETATS-UNIS

SOMMAIRE

● DOSSIER

L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Le président Clinton répond aux sénateurs

L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE AMÉRICAINE À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE

Entretien avec Jeremy Rosner

Conseiller spécial du Président et du Secrétaire d'Etat pour la ratification de l'élargissement de l'OTAN

L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN : ACTE INSENSÉ OU INDISPENSABLE ?

Robert Hunter

Représentant permanent des Etats-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord

UN APPORT D'ÉNERGIES NOUVELLES À L'ALLIANCE

Entretien avec George Joulwan, général retraité de l'armée de terre des Etats-Unis et ancien commandant suprême des forces alliées en Europe

● POINTS DE VUE DES PARLEMENTAIRES

LE CONGRÈS ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

Stanley Sloan

Spécialiste en politique internationale de sécurité

Service de recherches du Congrès

LE POINT DE VUE DE SÉNATEURS DES ETATS-UNIS SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

● ANALYSE

L'IMPACT DE L'OTAN SUR LA DÉMOCRATIE ET LES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES

Joshua Muravchik

Chargé de recherches à l'« American Enterprise Institute »

● **POINT DE VUE DU PUBLIC AMERICAIN**

L'ATTITUDE DU PUBLIC AMÉRICAIN À L'ÉGARD DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

*Alvin Richman
Chargé principal de recherches
Bureau des recherches et de la réaction des médias
Agence d'information des Etats-Unis*

● **RUBRIQUES**

BIBLIOGRAPHIE (EN ANGLAIS)

Publications permettant d'explorer d'autres points de vue sur le sujet

SITES INTERNET (EN ANGLAIS)

Principaux sites se rapportant à l'OTAN

LES OBJECTIFS DE POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS-UNIS

REVUE ELECTRONIQUE DE L'AGENCE D'INFORMATION DES ETATS-UNIS

VOLUME 2 • NUMERO 4 • OCTOBRE 1997

Les revues électroniques diffusées à intervalle de trois semaines par l'USIA dans le monde entier examinent les principales questions d'actualité intéressant la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts – Perspectives économiques, Dossiers mondiaux, Démocratie et droits de l'homme, Les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis et La Société américaine – elles présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Toutes les revues sont traduites en français et en espagnol; ces versions paraissent en format hypertexte une semaine après la version anglaise, et peu après en Adobe Acrobat. Certaines revues sont traduites également en arabe, en chinois, en portugais et en russe, ces deux dernières langues se présentant en formats hypertexte et Adobe Acrobat. Les opinions qui sont exprimées dans les revues ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement des Etats-Unis. Le contenu de ces revues peut être librement reproduit en dehors des Etats Unis, sauf indication contraire. Les numéros les plus récents ainsi que les archives sont disponibles sur le WWW d'Internet à la page d'accueil des revues du Service d'information des Etats-Unis (USIS), à l'adresse suivante: <http://www.usia.gov/journals/journals.htm> Veuillez adresser toute correspondance soit à votre centre local de l'USIS, soit à la rédaction:

*Editor, U.S. Foreign Policy Agenda
Political Security – I/TPS
U.S. Information Agency
301 4th Street, S.W.
Washington, D.C. 20547
Etats-Unis d'Amérique
Courrier électronique: ejforpol@usia.gov*

Veuillez noter que ce numéro de notre revue « Les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis » se trouve sur la page d'accueil du Service d'information des Etats-Unis (USIS) qui figure sur le World Wide Web à l'adresse suivante: <http://www.usia.gov/journals/itps/1097/ijpf/ijpf1097.htm>

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION Judith Siegel
DIRECTRICE DE LA REDACTION Patricia Kushlis
REDACTRICE EN CHEF Dian McDonald
REDACTEURS EN CHEF ADJOINTS Wayne Hall
. Guy Olson
REDACTEURS Ralph Dannheisser
. Martha Deutscher
. Susan Ellis
. Sophie Folly
. Bryan Clecker
. Jim Kelman
. Margaret McKay
. Jacqui Porth
RECHERCHE ET DOCUMENTATION Samuel Anderson
. Vivian Stahl
CONCEPTION GRAPHIQUE Barbara Long
ASSISTANTE ARTISTIQUE Sylvia Scott
ASSISTANTE DE REDACTION Yvonne Shanks
CONSEIL DE REDACTION Howard Cincotta
. John Davis Hamill
. Judith Siegel

L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Le président Clinton répond aux sénateurs

Le président Clinton est partisan de l'admission de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque à l'OTAN, parce qu'il est fermement convaincu que ces Etats sont attachés aux principes chers à l'Alliance atlantique, qu'ils se révéleront des atouts précieux pour elle et qu'ils rehausseront sa capacité de défense collective. Le président a exposé son point de vue dans une lettre qu'il a adressée le 11 septembre aux vingt sénateurs qui lui avaient posé par écrit une série de questions sur le thème de l'élargissement de l'OTAN. La démarche des sénateurs était inspirée non pas par la volonté de manifester leur soutien ou leur opposition à l'adhésion de nouveaux membres à « l'alliance de sécurité la plus fructueuse de l'histoire des Etats-Unis, voire du monde », mais par la nécessité d'approfondir le débat sur la question de façon que le peuple américain puisse décider en toute connaissance de cause si une telle évolution est dans son intérêt. Des sénateurs des deux partis avaient interrogé le Président, dont MM. Jesse Helms, John Warner et Lauch Faircloth et Mme Kay Bailey Hutchinson chez les républicains, et MM. Dale Bumpers, Tom Harkin et Paul Wellstone chez les démocrates. Nous donnons ci-après de larges extraits des questions posées au Président et des réponses données.

QUESTION : Quelle est la nature de la menace militaire que l'élargissement de l'OTAN est censé contrer ? En quoi cet élargissement renforcera-t-il la sécurité de l'Europe et du peuple des Etats-Unis ?

M. CLINTON : La sécurité de l'Europe constitue un intérêt vital des Etats Unis, comme nous l'ont appris deux guerres mondiales et une période de guerre froide. Voilà cinquante ans que nous comptons sur le bouclier de l'OTAN pour protéger cet intérêt. Maintenant que la guerre froide a pris fin, l'OTAN reste la pierre angulaire de la sécurité transatlantique. Agrandie et affermie par l'adhésion des nouvelles démocraties d'Europe, l'OTAN sera encore mieux placée pour garantir la sécurité de ce continent et faire de l'Amérique un pays plus sûr. Il lui sera plus facile de contrecarrer les menaces futures, d'élargir notre capacité de défense collective de façon à relever les défis de l'avenir, classiques et nouveaux, en matière de sécurité et de consolider les acquis historiques de la démocratie en Europe. C'est un élément essentiel de notre stratégie visant à construire une Europe unie, démocratique et pacifique pour la première fois dans l'histoire.

C'est précisément parce que l'OTAN existe que les Etats membres et ceux qui pourraient y adhérer à l'avenir n'ont aucune attaque imminente à craindre. Renforcée par l'adhésion de nouveaux membres, la force de dissuasion la plus efficace au monde réussira encore mieux à tuer dans l'œuf d'éventuels conflits.

Une OTAN élargie s'avérera plus à même de surmonter les menaces qui pèseront sur sa sécurité. Elle remplira d'autant mieux sa mission fondamentale, qui est de déjouer toute agression contre ses Etats membres. L'existence d'Etats dévoyés, le nationalisme à outrance au pouvoir de séduction maléfique et les haines ethniques, raciales et religieuses continuent de menacer la sécurité transatlantique, comme nous l'avons vu en Bosnie. En formant une communauté plus large et mieux soudée, capable de mettre en commun ses ressources au nom de la sécurité, les Etats transatlantiques pourront mieux faire face à l'imprévu.

Fort de nouveaux membres, l'OTAN sera mieux placée aussi pour se prémunir contre les éventuelles

atteintes non classiques à la sécurité de ses Etats membres, telle la prolifération des armes de destruction massive et des systèmes de vecteurs de longue portée. Pas un pays parmi nous n'est capable à lui seul de relever tous ces défis. L'élargissement de l'OTAN aura pour effet d'approfondir et d'intensifier la coordination multinationale au sein de cette organisation, et c'est assurément l'une de nos armes les plus efficaces pour déjouer toute tentative d'agression.

L'Alliance doit être prête à parer à d'autres éventualités, y compris la possibilité que la Russie renonce à la démocratie et qu'elle renoue avec les comportements menaçants de l'ère soviétique, encore que ce scénario ne nous paraisse pas probable. Notre politique d'engagement vis-à-vis de ce pays vise en effet à l'inciter vivement à approfondir son attachement à la démocratie et aux relations pacifiques avec ses voisins. Conjugés au processus évolutif d'ouverture de l'Alliance et à l'Acte fondateur OTAN Russie, ces efforts accroissent la probabilité que la Russie continuera d'avancer dans la voie du développement démocratique et pacifique.

Enfin, l'élargissement de l'OTAN contribuera à consolider les acquis historiques de la démocratie en Europe et à effacer la ligne artificielle de démarcation esquissée par Staline. Depuis cinquante ans, l'OTAN s'emploie à prévenir la réapparition des rivalités locales, à cimenter le socle de la démocratie et à créer un environnement stable, propice à la prospérité. A chaque fois que de nouveaux membres sont venus grossir les rangs de l'OTAN – en 1952, au moment de l'adhésion de la Grèce et de la Turquie, en 1955 avec celle de l'Allemagne et en 1982 avec celle de l'Espagne –, la démocratie et la stabilité ont été renforcées au sein des nouveaux venus et l'Alliance a gagné des Etats acquis à la défense de la communauté transatlantique. Aujourd'hui, l'élargissement peut faire pour l'Europe de l'Est ce qu'il a fait pour l'Europe de l'Ouest. La perspective de l'admission au sein de l'OTAN a contribué à consolider la démocratie en Europe centrale, à renforcer la mise en place de l'économie de marché et à encourager les Etats

désireux de se joindre à nous à régler leurs différends avec leurs voisins.

Q : Comment l'élargissement de l'OTAN renforcera-t-il la stabilité en Europe quand les pays dont la sécurité est potentiellement la plus menacée – y compris les Etats baltes et plusieurs autres pays – ne feront pas partie du premier contingent des nouveaux membres de l'OTAN ?

M. CLINTON : L'élargissement de l'OTAN aura pour effet de rehausser la stabilité dans l'ensemble de l'Europe et d'améliorer la sécurité de toutes les démocraties du continent, et non pas simplement de celles qui auront été admises en premier. Cette remarque se justifie pour un certain nombre de raisons.

– Premièrement, loin d'être un phénomène qui ne se produira qu'une fois, l'élargissement de l'OTAN est un processus qui se poursuivra après la première série d'admissions. La déclaration de Madrid stipule en termes clairs l'engagement qui a été pris « de garder l'Alliance ouverte à l'admission de nouveaux membres dans l'avenir ». Les Etats qui pourraient être susceptibles d'adhérer à l'Alliance seront heureux d'apprendre que celle-ci a leur sécurité à cœur.

– Deuxièmement, l'OTAN prend en ce moment toute une gamme de mesures directes de nature à améliorer la sécurité des Etats qui ne seront pas admis dans un premier temps, qu'il s'agisse d'améliorations apportées au programme de Partenariat pour la paix, de la création du Conseil de partenariat euro-atlantique ou de la conclusion d'une charte OTAN-Ukraine.

– Enfin, comme autrefois, l'OTAN continuera à promouvoir la stabilité et la coopération au-delà des frontières de ses Etats membres. La perspective de l'élargissement a déjà été à l'origine de progrès majeurs dans le règlement des disputes et dans l'atténuation des tensions en Europe centrale et orientale et elle a encouragé un grand nombre de nouvelles démocraties à contribuer de façon tangible à la promotion de la sécurité à long terme, comme en témoigne leur participation à la force de

stabilisation en Bosnie, sous le contrôle de l'OTAN.

Pour élargir l'OTAN, il fallait inviter d'abord les candidats les mieux placés, sinon l'élargissement n'aurait pas pu se faire. Les Etats baltes comprennent que l'ouverture de l'OTAN renforce leur sécurité, dans la mesure où elle étend la stabilité vers leurs frontières, même s'ils ne sont pas conviés à se joindre à l'Alliance. Ils se sont déclarés solidaires de notre politique et ils ont publiquement approuvé les décisions prises lors du sommet de Madrid. Les responsables ukrainiens ont adopté le même comportement, parce qu'ils voient dans la présence de futurs membres de l'OTAN sur leur frontière occidentale une contribution à la sécurité à long terme de leur pays.

Q : Dans le « Rapport au Congrès sur l'élargissement de l'OTAN » que votre gouvernement a préparé en février 1997, vous posez en prémisses que les Etats-Unis n'assumeront que quinze pour cent des coûts directs de l'élargissement, que les nouveaux Etats membres régleront trente-cinq pour cent de la facture et que les autres membres actuels (Etats-Unis non compris) absorberont les cinquante pour cent restants. Les coûts seront-ils ventilés de la sorte entre les Etats membres, nouveaux et anciens ? Ferez-vous de l'accord sur le partage des coûts une composante des négociations sur l'élargissement ? Dans la négative, comment votre gouvernement et ceux qui vous succéderont réagiront-ils quand les fonds viendront à manquer ?

M. CLINTON : L'estimation des coûts citée dans le rapport de mon gouvernement au Congrès, en février 1997, se fondait en partie sur les accords types de l'OTAN en matière de répartition des charges. Selon la formule habituelle, chaque pays assume les frais nécessaires à l'entretien de son armée nationale. Dans le rapport établi en février, nous sommes partis du principe selon lequel chaque pays prendrait à sa charge les frais directement associés aux améliorations nécessaires à l'élargissement, sauf dans le cas des programmes qui rempliraient les critères de financement commun. Dans ces conditions, le ministère de la défense a estimé que la part des améliorations

subjettes au financement national serait de quarante pour cent tandis que celles sujettes au financement commun serait de soixante pour cent. Comme la facture totale devrait osciller entre neuf et douze milliards de dollars, cela signifie que les nouveaux membres paieraient environ trente-cinq pour cent des améliorations nécessaires (entre 3 et 4,5 milliards de dollars d'ici à l'an 2009, soit environ entre 230 et 350 millions par an) ; les membres actuels (autres que les Etats-Unis) prendraient à leur charge cinquante pour cent des dépenses (entre 4,5 et 5,5 milliards de dollars pour la même période, soit entre 350 et 425 millions de dollars par an) ; et les Etats Unis seraient responsables de vingt-quatre pour cent des améliorations sujettes à un financement commun, ce qui est leur part habituelle, (soit environ quinze pour cent de la facture totale directe de l'élargissement, c'est-à-dire entre 1,5 et 2 milliards de dollars entre l'an 2000 et 2009), ce qui correspond à une moyenne de 150 à 200 millions de dollars par an.

Outre les coûts directs de l'élargissement, les alliés devront continuer à titre individuel à améliorer leur capacité de projection des forces, conformément à leurs engagements pris en vertu du nouveau Concept stratégique de l'Alliance adopté en 1991. La capacité de projection des forces revêtira une importance accrue au fur et à mesure de l'élargissement de l'OTAN, parce que les alliés sont arrivés à la conclusion selon laquelle la défense du territoire des nouveaux membres reposera principalement sur l'octroi de renforcements en cas de danger plutôt que sur le déploiement permanent de forces substantielles de combat. Comme les Etats-Unis possèdent déjà des capacités substantielles dans ce domaine, leur participation à cette catégorie de coûts ne sera pas considérable. Nous continuerons d'encourager nos alliés européens, par le biais du processus de planification de la force collective de l'OTAN, à poursuivre le développement de leurs capacités à cet égard.

Les estimations antérieures des coûts de l'élargissement, y compris celles du gouvernement, étaient nécessairement hypothétiques. Maintenant que l'OTAN a arrêté la liste des Etats invités à

entamer des pourparlers d'adhésion, il sera possible d'évaluer plus précisément leurs besoins et leurs atouts en matière de sécurité et d'en définir les conséquences à tirer pour les budgets de l'OTAN. Ce processus commencera immédiatement et sera étroitement lié à celui de l'accession à l'OTAN. Chacun des trois Etats invités à adhérer à l'Alliance s'est déclaré disposé à contribuer aux coûts de son adhésion, qu'il s'agisse des programmes financés par l'OTAN ou des frais nationaux, et les pourparlers d'adhésion aideront à clarifier ces obligations financières et les engagements pris.

L'élargissement ne se fera pas gratuitement. Toutefois, il est d'un prix abordable tant pour les Etats membres que pour ceux qui le deviendront par la suite. Au vu des avantages considérables qui en découleront en Europe comme aux Etats-Unis, l'élargissement représente une valeur extraordinairement rentable.

Q : Pour beaucoup d'entre nous, le plus grand danger qui menace les douze Etats aspirant à adhérer à l'OTAN relève moins d'une menace militaire que d'une lutte ayant la stabilité économique pour enjeu. Ces douze Etats se disputent âprement le terrain. Si un petit nombre d'entre eux seulement adhèrent à l'OTAN, les autres se trouveront désavantagés et moins bien placés pour encourager la création d'entreprises et attirer des investissements étrangers. Cette forme de concurrence et de déséquilibre pourrait bien attiser les frictions et l'instabilité en Europe centrale. L'OTAN sera-t-elle alors obligée d'intervenir pour résoudre ces conflits qui auront été causés par sa procédure de sélection ? L'adhésion à l'Union européenne serait-elle une meilleure formule pour parvenir à la stabilité économique que recherchent les pays désireux de devenir membres de l'OTAN ?

M. CLINTON : Les enjeux économiques continuent effectivement de revêtir une importance critique pour les Etats d'Europe centrale et orientale. La plupart de ces Etats doivent faire progresser et approfondir certains aspects de leur réforme, de la privatisation à l'amélioration des régimes de réglementation en passant par la lutte contre la

corruption. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes favorables à l'inclusion des Etats d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne.

Si le rôle de l'Union européenne est effectivement critique, il n'y a toutefois pas de raison pour imposer un choix entre l'élargissement de cette organisation ou celui de l'OTAN. L'une et l'autre ont leur importance. Elles contribuent indépendamment à la prospérité et à la sécurité de l'Europe. Cela dit, l'élargissement de l'Union européenne ne suffit pas à lui seul à garantir les intérêts de notre pays en Europe en matière de sécurité maintenant que la guerre froide est finie. Contrairement à l'OTAN, l'Union européenne est dépourvue de capacité militaire. Or c'est cette capacité qui fait la force de l'OTAN et elle demeure indispensable au maintien de la sécurité en l'Europe.

A mesure que l'économie de marché s'implante en Europe centrale et orientale, il est raisonnable de s'attendre à l'intensification de la concurrence économique entre les Etats de la région, comme cela se passe en Europe occidentale et dans d'autres régions du monde. Toutefois, rien dans l'histoire ne permet d'affirmer que l'adhésion à l'OTAN deviendra un facteur déterminant de la concurrence économique dont l'Europe centrale et orientale sont le théâtre. L'adhésion à l'OTAN n'a jamais été invoquée, au cours des cinquante dernières années, pour détourner les investissements étrangers de la Suède au profit de la Norvège, par exemple.

Ce sont les lois fondamentales de l'économie qui régissent les activités des entreprises et des investisseurs. Les Etats d'Europe centrale et orientale se feront remarquer par les entreprises en jouant la carte de la privatisation, en gérant judicieusement leurs budgets et leur masse monétaire et en prenant leurs dispositions pour créer une main-d'œuvre talentueuse et réduire le chômage. Pour leur part, les Etats européens à l'économie moins développés ont intérêt à approfondir ce genre de réformes, et la perspective d'adhérer à l'OTAN leur donne une incitation

supplémentaire à agir en ce sens. De surcroît, l'élargissement de l'OTAN, conjugué au resserrement de la coopération en matière de sécurité par le biais du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euro atlantique, favorisera l'implantation de la stabilité dans l'ensemble de l'Europe centrale et orientale, aussi bien dans les Etats membres que dans les autres, de sorte que tous les pays présenteront un visage plus attrayant aux investisseurs. Dans la même logique, le non-élargissement de l'OTAN pourrait nuire au climat des affaires dans toute la région. S'il est vrai que les sociétés ne vont probablement pas se mettre à investir dans un pays uniquement parce qu'il est membre de l'OTAN, il faut reconnaître qu'elles pourraient bien investir moins lourdement dans une région, en l'occurrence l'Europe centrale ou orientale, si elles avaient des doutes quant à sa sécurité future.

Q : La Hongrie, la Pologne et la République tchèque ont-elles les capacités militaires nécessaires pour contribuer positivement à la sécurité de l'OTAN ou seront-elles consommatrices nettes de la sécurité dans un avenir prévisible?

M. CLINTON : La Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont toutes les trois pris leurs dispositions pour réformer leurs forces armées, rehausser leurs capacités dans ce domaine et contribuer à la sécurité de l'Europe en dehors de leurs frontières. Le ministère de la défense estime qu'elles pourront atteindre le stade de la « maturité de capacité » dans les dix ans qui suivront leur adhésion à l'OTAN. Les nouveaux membres seront tenus de contribuer à tout l'éventail des fonctions et des missions de l'Alliance en matière de sécurité.

Même aujourd'hui, ces trois Etats apportent des atouts non négligeables à la force de sécurité de l'OTAN. A eux trois, ils apportent plus de trois cent mille soldats à l'Alliance. Tous trois ont fermement placé leur armée sous la supervision de civils. Leurs premières démarches visant à réformer leur défense ont porté essentiellement sur des améliorations de leur interopérabilité qui n'ont pas coûté cher, mais qui ont rapporté gros, et ce afin de pouvoir contribuer efficacement à la sécurité

dans un avenir proche. Avec le temps, ils accroîtront leur capacité d'agir conjointement avec les forces de l'OTAN dans leur pays et dans d'autres.

En outre, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont prouvé qu'elles étaient prêtes à contribuer à la sécurité au-delà de leurs frontières. La Pologne et la République tchèque ont en effet envoyé un contingent pendant la guerre du golfe Persique. La Pologne a joué un rôle de chef de file dans la région en aidant la Lituanie et l'Ukraine à développer leurs forces armées et en créant des unités mixtes avec chacun de ces pays. La Pologne, la Hongrie et la République tchèque fournissent actuellement plus de mille cinq cents soldats à la mission de la Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, et la Hongrie sert de base au déploiement des forces américaines en Bosnie. Par leurs efforts individuels et par leur participation à de nombreux exercices du Partenariat pour la paix, ces trois Etats ont commencé à améliorer leurs capacités de coopération avec les forces de l'OTAN.

Chacun de ces Etats devra poursuivre un programme énergique et soutenu de réforme et de modernisation en vue de parvenir à un plus haut degré d'interopérabilité et d'élargir ses capacités militaires dans les dix années à venir. Les responsables de ces trois Etats se sont déclarés prêts à agir en ce sens, et ils ont démontré que leur pays deviendrait à la longue producteur net de sécurité en étant membres à part entière de l'OTAN.

Q : Lorsque l'on considère les ombres qui pèsent sur les intérêts des Etats-Unis en matière de sécurité nationale, l'arsenal nucléaire substantiel de la Russie figure en première place. Des progrès considérables ont été réalisés dans la voie de l'atténuation des tensions nucléaires, au prix de la réduction considérable des armements au cours des dix dernières années. A l'heure actuelle, les dirigeants de la Russie commencent à se réconcilier avec la probabilité de l'élargissement de l'OTAN. Mais comment les dirigeants de demain réagiront-ils? En étendant notre sphère d'influence vers l'Est, ne donnons-nous pas à Moscou une raison de ne plus soutenir à l'avenir les réductions d'armes

stratégiques et peut-être même d'élaborer une politique nucléaire de première frappe?

M. CLINTON : Notre politique à l'égard de la sécurité transatlantique vise l'objectif d'une Europe sans division, démocratique et pacifique. L'élargissement de l'OTAN constitue une composante importante de cette stratégie. Il faut en dire autant des efforts que nous déployons à l'appui du développement d'une Russie démocratique, prospère, en paix avec ses voisins et prête à coopérer avec nous et avec d'autres Etats sur toute une gamme de questions intéressant notre sécurité, telle la réduction mutuelle de nos arsenaux nucléaires. Il en va de même aussi en ce qui concerne nos démarches, ayant culminé en mai dans la signature de l'Acte fondateur OTAN-Russie, visant à institutionnaliser une relation de grande envergure et fondée sur la coopération entre l'Alliance et la Russie.

Le président Eltsine et d'autres responsables russes s'opposent à l'élargissement de l'OTAN, ce qui indique en partie que de nombreux dirigeants politiques russes continuent de croire, à tort, que l'Alliance fait planer une menace sur la sécurité de leur pays. C'est un point sur lequel nous sommes convenus de ne pas être d'accord, ce qui ne nous empêche pas de tenter ensemble de gérer ce désaccord. Mais à en juger d'après les faits observés, l'élargissement de l'OTAN n'aura probablement pour effet ni de saper la réforme en Russie ni de conforter les inconditionnels russes dans leur position. Ceux qui suggèrent le contraire jugent la démocratie russe beaucoup plus fragile que ne l'ont démontré les faits ces quelques dernières années. L'élargissement de l'OTAN n'inquiète pas outre mesure la plupart des habitants de la Russie, qui se préoccupent bien davantage – et on le comprend – des salaires, des retraites, de la corruption et d'autres dossiers de politique intérieure.

Au cours de l'année écoulée, avec l'élargissement de l'OTAN en toile de fond, le dossier de la réforme en Russie et celui de la coopération en matière de sécurité avec ce pays ont continué de progresser. Le président Eltsine a été réélu. Il a

installé au gouvernement de nouveaux responsables qui sont acquis à la modernisation de l'économie et à son intégration aux structures occidentales et mondiales. Il a choisi un nouveau ministre de la défense qui soutient le traité START II de réduction des armes nucléaires. Lors du sommet qui s'est tenu en mars à Helsinki, le président Eltsine a accepté de plaider pour la ratification de START II par le parlement russe et de s'attaquer à la création d'un traité START III qui prévoirait des réductions supplémentaires, et ce dès l'entrée en vigueur de START II. N'oublions pas, bien sûr, que la Russie s'est jointe à l'OTAN en mai en vue de la conclusion de l'Acte fondateur. De fait, la Russie se rapproche de l'Ouest à mesure que l'élargissement de l'OTAN va de l'avant.

Ces évolutions positives survenues récemment mettent en question la théorie selon laquelle l'élargissement de l'OTAN érode la réforme et la coopération en matière de sécurité en Russie. Quoi qu'il en soit, il serait contre-productif de lier notre politique à l'égard de l'OTAN à l'intransigeance du parlement russe sur la question de START II. Cela reviendrait à dire à ce parlement que nous nous abstenons d'élargir l'OTAN tant qu'il n'aura pas ratifié START II. Dans un tel cas, nous n'obtiendrions probablement ni l'un ni l'autre.

Q : Jusqu'à quel point avons-nous dû compromettre notre liberté d'action en matière de déploiement des forces dans l'ensemble du théâtre élargi de l'Alliance pour obtenir de la Russie qu'elle accepte le plan d'élargissement?

M. CLINTON : L'Acte fondateur OTAN-Russie ne visait pas à acheter l'assentiment de la Russie. Il a été inspiré par notre conviction, et par celle de l'Alliance, que l'existence d'une solide relation entre l'OTAN et la Russie pourrait contribuer de façon importante à l'objectif d'une Europe pacifique et sans division.

L'Acte fondateur institutionnalise cette relation et jette les bases du renforcement de la coopération. Par ailleurs, les acquis de l'OTAN demeurent protégés. Le Conseil de l'Atlantique Nord reste l'organe directeur suprême de l'Alliance. En

établissant un Conseil conjoint permanent entre l'OTAN et la Russie, l'Acte fondateur pose les fondements de la consultation, de la coordination et, dans la mesure du possible lorsque les circonstances l'exigent, d'un processus de décision et d'action conjointes. Pour autant, l'Acte fondateur stipule sans équivoque que l'OTAN conserve à tout moment son indépendance sur le plan tant des décisions que de l'action. Le Conseil conjoint permanent offre à la Russie une enceinte au sein de laquelle elle peut exprimer ses vues et, le cas échéant, un mécanisme propre à faciliter la coopération entre l'OTAN et la Russie. Mais il n'est pas question aujourd'hui que la Russie puisse opposer son veto aux décisions de l'OTAN ni restreindre sa liberté d'action, et il n'en sera pas question plus tard non plus.

Si la Russie envisage sa relation avec l'OTAN dans un esprit constructif, le potentiel de coopération est considérable sur toute une gamme de questions, de la non-prolifération à l'aide humanitaire. Si la Russie décide de ne pas tirer parti des occasions qui lui sont offertes par l'Acte fondateur, aucun mal n'est fait. L'OTAN conserve sa force, son autonomie et sa capacité d'action.

Rien dans l'Acte fondateur ne restreint la capacité de l'OTAN de stationner des troupes, de déployer des armes ou d'exécuter quelque mission que ce soit. La section finale de l'Acte réaffirme la politique unilatérale de l'OTAN qui existait préalablement en ce qui concerne les intentions d'action de l'Alliance « dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible ». Dans l'étude qu'elle a réalisée en 1995 sur le thème de l'élargissement, l'OTAN a conclu qu'elle n'aurait pas à modifier son dispositif nucléaire ; sur cette base, l'OTAN a déclaré en décembre 1996 que ses Etats membres

n'avaient « aucune intention, aucun projet et aucune raison de déployer des armes nucléaires sur le territoire de nouveaux membres » et qu'ils n'avaient « aucunement besoin de modifier un quelconque aspect du dispositif ou de la politique nucléaire de l'OTAN ». D'autre part, l'Acte fondateur réaffirme la déclaration unilatérale de l'OTAN adoptée en mars 1997 et selon laquelle « l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat ». Qui plus est, aucune déclaration unilatérale de l'OTAN concernant la politique militaire citée dans l'Acte fondateur ne restreint la capacité de l'Alliance à effectuer des exercices, à établir des quartiers généraux ou à œuvrer à la construction ou au maintien de l'infrastructure. De fait, l'Acte fondateur reconnaît que l'OTAN « devra compter sur une infrastructure adéquate à la mesure des tâches précitées », étant admis que la stratégie de l'OTAN repose maintenant sur la capacité des Etats à recevoir des renforts.

L'Acte fondateur reflète la politique de l'Alliance dans l'environnement de sécurité tel qu'il est aujourd'hui et qu'il le sera dans un avenir prévisible. Si la situation empirait, l'OTAN se réserve le droit de réexaminer sa politique relative aux déploiements nucléaires et classiques, et l'Acte fondateur ne l'en empêche nullement. Nous formons toutefois l'espoir que les tendances très positives observées récemment en Europe se poursuivront et que l'Acte fondateur servira de mécanisme pour l'expansion considérable de la coopération entre l'OTAN et la Russie, et nous comptons bien qu'il en sera ainsi. ●

L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE AMERICAINE A L'EGARD DE LA SECURITE EUROPEENNE

Entretien avec Jeremy Rosner

Conseiller spécial du Président et du Secrétaire d'Etat pour la ratification de l'élargissement de l'OTAN

Le débat sur l'élargissement de l'OTAN, qui implique « des garanties solennelles en matière de sécurité et d'importantes sommes d'argent », aide à définir l'orientation de la politique américaine à l'égard de la sécurité européenne pour les années à venir », affirme M. Rosner, qui se déclare convaincu que, lorsque ce débat aura pris fin, le Sénat américain ratifiera l'admission à l'OTAN de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. M. Rosner était interviewé par Dian McDonald, directrice de la rédaction.

QUESTION : L'élargissement de l'OTAN est-il la question la plus importante que le gouvernement Clinton aura à régler, dans les prochains mois, en politique étrangère ?

M. ROSNER : C'est certainement l'une de nos priorités et ce sera une question importante au Congrès étant donné que, contrairement à certaines autres initiatives de politique étrangère, elle donnera lieu à un vote, et que ce vote exige une majorité des deux tiers.

En raison de l'importance des enjeux d'une telle mesure, il s'agit, pour le pays et pour le Sénat, d'un débat et d'une décision extrêmement importants. Dans un certain sens, ce sera la première fois depuis la fin de la guerre froide qu'un débat sur la politique des Etats-Unis en matière de sécurité européenne aura lieu dans ce pays. Il implique à la fois des garanties solennelles en matière de sécurité et d'importantes sommes d'argent. Et il nous aide à définir l'orientation de notre politique dans ce domaine pour les années à venir. Toutes ces raisons font qu'il s'agit d'une décision majeure et je suis sûr que le Congrès la considérera comme telle.

Q : Dans quelle mesure le gouvernement fait-il pression sur le Congrès en faveur de l'élargissement de l'OTAN et quelle stratégie utilise-t-il ?

M. ROSNER : Je ne sais pas si je parlerais de pression, mais nous utilisons assurément toutes les ressources dont nous disposons pour obtenir gain de cause, à la fois au Congrès et auprès du public

américain, car nous pensons que l'élargissement de l'OTAN est bon pour notre sécurité nationale. Le Président, la secrétaire d'Etat Albright et tous leurs collaborateurs ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à cette question auprès des membres du Congrès en assistant à des séances parlementaires, en préparant des documents à l'intention de ces derniers, notamment le rapport sur cette question que le Président a transmis au Congrès en février dernier et la lettre qu'il a adressée le 11 septembre à vingt sénateurs et dans laquelle il répondait à toute une série de questions fondamentales sur l'élargissement de l'OTAN. Nous nous adressons également au public, et nous sillonnons le pays pour participer à des forums sur ces questions, nous prenons la parole devant des groupes qui s'intéressent à l'élargissement de l'OTAN, comme les associations d'anciens combattants, les organisations religieuses, les milieux d'affaires et les groupes ethniques. En raison de l'importance des conséquences qu'elle aura, une telle mesure exige manifestement beaucoup d'explications, tant au Congrès qu'en dehors de Washington.

Nous avons tout fait pour stimuler ce débat dès que possible. Et, avec la création de ce bureau (le Bureau du département d'Etat chargé d'obtenir la ratification de l'élargissement de l'OTAN), le Président et la Secrétaire d'Etat ont montré qu'ils souhaitent que l'élargissement de l'OTAN fasse sans tarder l'objet d'un large débat et ne soit pas le résultat d'une décision de dernière minute.

Q : A votre avis, quel sera l'effet de la lettre adressée

le 17 septembre à la secrétaire d'Etat Albright par le sénateur Jesse Helms, président de la commission sénatoriale des relations extérieures, et dans laquelle il discutait de l'élargissement de l'OTAN et faisait part de son intention de consacrer plusieurs séances de sa commission à ce sujet?

M. ROSNER : Nous nous félicitons certainement de cette lettre et de la déclaration du sénateur selon laquelle il souhaite aider à la ratification. Nous croyons savoir qu'il a encore certaines réserves sur ce projet et nous espérons que les séances parlementaires permettront de répondre à ses inquiétudes et à celles de ses collègues. Nous avons encouragé et accueilli avec satisfaction, dès le début, les séances sur l'élargissement de l'OTAN. La secrétaire d'Etat Albright et le ministre de la défense, M. Cohen, ont fait une déposition à ce sujet en avril dernier devant la commission sénatoriale des forces armées. Nous avons participé activement à d'autres forums parlementaires sur cette question, et notamment à des séances et réunions à la Chambre des représentants et avec le Groupe d'observation de l'OTAN que les deux chefs de file du Sénat ont établi. Nous nous sommes tous réunis avec ce groupe de façon régulière, du Président, du Vice Président et de la Secrétaire d'Etat à leurs collaborateurs. Nous estimons que plus cette question sera débattue, plus elle recevra de soutien et plus le Congrès sera rassuré à son sujet. Et nous espérons certainement voir le président de la commission soutenir l'élargissement de l'OTAN. Nous serions heureux de recevoir son soutien et sommes encouragés par la déclaration contenue dans sa lettre.

Q : Dans le domaine des affaires étrangères, votre bureau participe-t-il actuellement à des activités multilatérales ou bilatérales précises liées à l'élargissement de l'OTAN?

M. ROSNER : Nous suivons assurément de près les efforts déployés à l'étranger en faveur de la ratification de l'élargissement de l'OTAN et la façon dont la question y est débattue, en partie parce qu'il est évident que les réactions de l'étranger influencent fortement le débat en cours aux Etats-Unis, et particulièrement au Congrès. C'est

pourquoi nous suivons de près les débats politiques et les commentaires de la presse étrangère relatifs à ce sujet. Nous nous entretenons avec de nombreuses personnalités officielles étrangères qui s'intéressent à nos efforts de ratification, afin de mieux comprendre leurs propres initiatives dans ce sens. Et, tout comme mes collaborateurs, je prends la parole à l'étranger pour expliquer ce que nous faisons et m'assurer que l'on comprend bien notre démarche en faveur de la ratification ainsi que les inquiétudes du public et du Congrès américains dans ce domaine.

Q : Quels sont les risques inhérents au maintien de l'OTAN dans sa composition actuelle, qui est celle de la guerre froide?

M. ROSNER : Je pense qu'il y a plusieurs risques. Et lorsque, au Congrès et ailleurs, on met l'accent, comme il se doit, sur le coût de l'élargissement, il conviendrait également de se concentrer sur le prix du statu quo. Comme le Président l'a déclaré à propos de cette question dans son rapport de février au Congrès, nous nous exposerions à de nombreux coûts en n'allant pas de l'avant. Primo, la sécurité de l'Europe centrale risquerait de demeurer précaire et d'être compromise. Et nous ne devons pas oublier que durant ce siècle, deux guerres mondiales et une guerre froide ont eu en partie leur origine dans cette région, en raison de son insécurité et de son instabilité en divers points. Ce serait donc commettre une erreur historique que de rater l'occasion qui se présente de renforcer la sécurité et la stabilité de cette région, car c'est probablement la meilleure chose que nous puissions faire pour éviter d'être entraînés dans une guerre en Europe, comme nous l'avons été durant ce siècle.

Secundo, si nous n'élargissons pas l'OTAN, nous ne parviendrons pas à renforcer l'Alliance. Les trois pays qui vont y être admis lui fourniront trois cent mille soldats et d'autres ressources en matière de sécurité. Ils ont déjà prouvé leur volonté de contribuer à la sécurité au-delà de leurs frontières par leur participation aux opérations menées lors de la guerre du Golfe et en Bosnie. Et nous laisserions passer l'occasion d'avoir dans l'Alliance trois Etats capables et vraiment désireux de nous aider à faire

face aux nouveaux problèmes de sécurité en Europe.

Tertio, je pense que si l'élargissement de l'OTAN n'était pas envisagé, nous ne constaterions pas certaines des tendances très positives qui se manifestent actuellement dans la région. Près d'une douzaine d'accords ont été conclus entre ces Etats pour régler leurs problèmes frontaliers et ethniques; en partie parce qu'ils savent qu'ils doivent le faire pour rendre crédible leur demande d'adhésion à l'OTAN. Et il est probable que ces tendances à la stabilité et à la démocratisation n'auraient pas lieu à un tel degré si ce projet n'allait pas de l'avant.

Enfin, je pense qu'il y aurait un prix à payer en raison de l'image que cela refléterait de notre conception de l'Europe et de ses divisions. Ne pas élargir l'OTAN reviendrait, en fait, à rendre permanente la ligne de démarcation imposée en Europe par Staline et maintenue de force tout au long de la guerre froide. Et cette ligne de démarcation est manifestement révolue et illégitime. Donc, si nous cherchons à la supprimer en Europe, si nous voulons aider à construire une Europe unie, démocratique et en paix, nous devons nécessairement commencer par admettre dans l'OTAN les pays d'Europe centrale qui remplissent les conditions requises et entamer un processus qui permettra d'en admettre d'autres par la suite.

Q : Pensez-vous que les estimations très diverses du coût de l'élargissement de l'OTAN mentionnées dans les médias pourraient jouer un rôle décisif dans l'issue du débat sur cette question ?

M. ROSNER : Le Congrès étudiera certainement de très près le coût de l'élargissement de l'OTAN. Il a déjà fait part de ses vives préoccupations à ce sujet. Et il devrait prêter une grande attention à la question à une époque où nous nous efforçons d'équilibrer le budget. Mas je pense que maintenant que nous savons quels pays vont être admis à l'OTAN, et que l'OTAN procède à sa propre estimation des ressources que cela implique, les membres du Congrès seront en mesure, au cours des prochains mois, d'acquérir plus d'assurances sur cette politique et de comprendre le coût qu'elle entraînera. Et je pense que, quand tout cela

deviendra clair, ils auront une base plus concrète sur laquelle s'appuyer pour répondre à la question fondamentale de savoir si les avantages de cette mesure justifient son coût. Nous considérons cela comme un investissement relativement modeste qui sera extrêmement rentable. Selon nos estimations, la contribution des Etats-Unis devrait se situer entre cent cinquante et deux cents millions de dollars par an pendant les dix prochaines années. Et si l'on compare ce montant aux milliards que nous avons dépensés durant la Seconde Guerre mondiale et aux billions que nous avons déboursés durant la guerre froide, il nous semble que, si cela nous permet de nous procurer des décennies de sécurité et de stabilité en Europe centrale et dans le reste de ce continent, ce sera un excellent investissement.

Q : Quelle est la signification des mesures prises au sommet de Madrid pour la sécurité européenne et pour la restructuration et l'avenir de l'OTAN en tant qu'organisation ?

M. ROSNER : Le sommet de Madrid a été véritablement historique. L'Alliance a pris la décision d'inviter la Pologne, la Hongrie et la République tchèque à entamer le processus d'adhésion à l'Alliance. Il s'agit certainement de la décision la plus importante qui ait été prise depuis la fin de la guerre froide, et cela à bien des titres. De plus, l'Alliance s'est déclarée prête à admettre d'autres membres à l'avenir. Elle a souligné en particulier les progrès de la Roumanie et de la Slovaquie, et a pris note de l'espoir des pays baltes de pouvoir, eux aussi, devenir membres de l'OTAN.

En outre, le sommet de Madrid a poursuivi le processus d'adaptation de l'OTAN, ses améliorations, la simplification de ses structures de commandement, ses efforts pour accroître ses moyens de diverses façons, notamment par l'intermédiaire du Conseil de partenariat euro-atlantique, du renforcement du Partenariat pour la paix, de la charte avec l'Ukraine et de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie. Collectivement, ces initiatives spectaculaires orientent fermement l'OTAN vers les nouvelles tâches liées à la sécurité de l'Europe et vers l'objectif

dont nous avons parlé, à savoir une Europe réellement unie, démocratique et en paix, peut être pour la première fois de son histoire.

Q : Comment l'élargissement de l'OTAN affectera-t-il les relations des Etats-Unis avec les pays non membres de l'OTAN, autres que ceux dont on envisage l'admission ultérieure ?

M. ROSNER : Quand on examine toute la série d'initiatives qui ont été prises pendant cette période, non seulement le projet d'admission des trois pays, mais la politique de la porte ouverte, les nouveaux accords avec la Russie et l'Ukraine, le renforcement du Partenariat pour la paix, ainsi que nos propres efforts bilatéraux avec les Etats de la région, on voit clairement pourquoi tant d'Etats de la région qui, à Madrid, n'ont pas été invités à entamer le processus d'adhésion, ont néanmoins déclaré soutenir fermement les décisions prises à ce sommet et indiqué que, bien qu'ils n'aient pas été invités (à faire partie de l'OTAN), ils estimaient que les décisions prises à Madrid amélioreraient aussi la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région. A titre d'exemple, on peut citer l'accueil exceptionnel que le Président et la Secrétaire d'Etat ont reçu à Bucarest, en Roumanie, deux jours après le sommet de Madrid. Plus de cent mille Roumains étaient descendus dans la rue afin d'applaudir le Président et les décisions prises à Madrid, bien que leur pays n'ait pas été invité à adhérer à l'OTAN. De plus, le président Constantinescu a déclaré fermement soutenir le processus mis en branle par l'OTAN. Je crois donc que nous avons de bonnes raisons de penser que l'ensemble des initiatives prises en Europe sont favorablement accueillies, et qu'elles aident à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

Q : Quelles seront, d'après vous, les prochaines mesures d'élargissement de l'OTAN, après l'admission éventuelle de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque ?

M. ROSNER : L'OTAN a déclaré qu'elle évaluerait sa politique de la porte ouverte en 1999, qu'elle

serait disposée à étudier les demandes d'adhésion d'autres Etats et qu'elle continuerait à travailler avec eux par l'intermédiaire du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euro-atlantique. Je pense qu'après la ratification de l'admission des premiers Etats qui, j'en suis sûr, aura lieu en 1998, on voudra voir comment s'est déroulé ce processus. Mais je suppose que l'on portera l'attention à la fois sur ces trois Etats, pour voir si leur intégration a été harmonieuse, et sur les prochains pays qui continueront à vouloir adhérer à l'OTAN.

Q : Quel est le principal problème qui se pose actuellement au gouvernement au sujet de l'élargissement de l'OTAN ?

M. ROSNER : A l'heure actuelle, nous sommes en pourparlers avec les trois Etats à propos de leur accession à l'OTAN. Nous devons mener ces discussions à bien. Nous devons procéder, avec nos alliés de l'OTAN, à l'examen des conséquences financières de cette mesure, puis soumettre la question au Sénat en vue de sa ratification. Je m'attends à ce que ce dernier examine de près ce que cela signifiera pour le contribuable américain, pour nos relations avec la Russie, pour les Etats qui n'ont pas été invités initialement à adhérer à l'OTAN et pour l'efficacité de l'OTAN ; le Sénat étudiera également les rapports de cette mesure avec les décisions et opérations en Bosnie. Mais, une fois que le Congrès aura examiné ces questions, je suis sûr qu'à l'issue d'un débat rigoureux, il ratifiera l'admission de ces trois Etats. Nous devons alors obtenir la ratification de cette mesure par tous les autres Etats alliés, ce qui devra se faire à l'unanimité.

Le problème va donc consister à montrer que c'est une bonne chose pour l'Alliance, pour l'Europe et pour la sécurité des Etats-Unis. Et le processus d'admission des Etats dans l'Alliance est la meilleure façon d'y parvenir. Bien que ce processus doive s'échelonner sur plusieurs années, je pense qu'en fin de compte, c'est leur entrée dans l'OTAN qui convaincra les peuples que l'élargissement de cette dernière est une bonne chose pour nous, pour nos alliés et pour l'Alliance elle-même. ●

L'ELARGISSEMENT DE L'OTAN : ACTE INSENSE OU INDISPENSABLE

Robert Hunter
Représentant permanent des Etats-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord

L'élargissement de l'OTAN doit être l'occasion de prouver que l'Alliance atlantique, loin de menacer qui que ce soit, offre à tous les Etats désireux de coopérer avec elle un rôle légitime à jouer, explique le représentant permanent des Etats-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord, M. Robert Hunter.

A son avis, le processus évolutif d'ouverture de l'Alliance est une composante indispensable de l'établissement d'une sécurité durable en Europe. L'article ci-dessous est une adaptation d'un discours qu'il a prononcé en septembre devant le Conseil des relations extérieures de Chicago.

Quelle époque extraordinaire pour l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ! Il y a quelques années seulement, on en sonnait le glas ; on mettait l'OTAN dans le même panier que le Pacte de Varsovie et on les croyait tous deux destinés à finir au rebut de l'histoire, pour reprendre l'expression de Karl Marx. Mais aujourd'hui, et je m'en réjouis, l'alliance de l'OTAN se porte comme un charme et jouit du ferme soutien de seize alliés, de trois Etats invités à y adhérer et de vingt-quatre autres Partenaires pour la paix.

L'OTAN se porte comme un charme parce qu'elle a prouvé, une fois de plus, qu'elle était l'institution indispensable à la satisfaction des besoins de l'Europe en matière de sécurité et à l'exploitation des occasions susceptibles de se présenter, aujourd'hui comme au siècle prochain.

Les seize alliés sont arrivés à la conclusion qu'ils préféreraient organiser leur sécurité collectivement plutôt qu'individuellement, alors même que les raisons de leur regroupement, à savoir la guerre froide et l'Union soviétique, ont l'une et l'autre disparu. Personne ne veut « renationaliser » la défense ; tout le monde souhaite continuer de fonctionner dans le cadre de l'OTAN, qui a fait ses preuves.

De surcroît, l'OTAN demeure le soubassement de l'une des œuvres les plus remarquables de l'histoire : les quinze membres de l'Union

européenne ont en effet réussi un véritable tour de force, celui d'avoir aboli la guerre comme instrument de relations entre eux. L'idée que l'Allemagne et ses voisins puissent un jour se refaire la guerre est aujourd'hui inconcevable, et personne ne met en doute la sagesse qu'il y a de préserver cet « espace civil européen » et d'en reculer les frontières temporelles et spatiales aussi loin que possible.

Aujourd'hui, à l'OTAN, nous avons l'occasion et l'ambition de repousser progressivement cet espace civil vers l'est et d'embrasser des sociétés qui n'ont encore jamais pu envisager un avenir libéré du spectre de conflits périodiques. L'Alliance a donc déjà brisé le carcan de ses frontières – à cet égard, nous nous sommes déjà « élargis » -, laissant ainsi envisager la perspective, la promesse, de faire régner la sécurité à travers tout le continent, de façon durable cette fois et en accueillant tous les pays et les peuples d'Europe prêts à cheminer avec nous.

D'autre part, nous avons compris que l'établissement de la paix et de la sécurité en Europe suppose un revirement total de notre attitude vis-à-vis de la Russie, pays dont le destin se révélera peut-être le plus décisif pour l'avenir de l'Europe : il faut la traiter non pas en Etat paria qui a perdu la guerre, comme on a agi envers l'Allemagne après 1918, mais plutôt comme un grand pays qui peut légitimement prétendre à faire

partie de l'Europe, à s'insérer dans sa vie politique, sa société, son économie et sa sécurité, à l'image de l'Allemagne après 1945 qui a donné naissance à la République fédérale que nous connaissons aujourd'hui, pays libre et démocratique.

Par ailleurs, l'OTAN s'est montrée à la hauteur des événements en Bosnie, théâtre des combats les plus graves et les plus soutenus qui se sont déroulés en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale, bouclant la boucle entre le Sarajevo de 1914 et celui de 1997.

Une fois de plus, l'OTAN prouve son importance critique du point de vue du rôle des Etats-Unis dans le monde. Voilà longtemps maintenant que nous sommes une puissance européenne, comme il se doit, compte tenu de nos intérêts stratégiques, politiques et économiques ainsi que des valeurs démocratiques et des principes qui nous guident.

Il me semble que ce point fait l'unanimité aux Etats-Unis, et notre attachement continu à l'OTAN traduit mieux que tout l'expression de ces intérêts et valeurs durables. Je me réjouis que tous les membres du Congrès qui se sont rendus à l'OTAN depuis mon entrée en fonctions se sont montrés solidaires, indépendamment de leur affiliation politique, du maintien de l'engagement des Etats-Unis dans la sécurité européenne. Dans le même temps, l'Europe a repris conscience du caractère essentiel de cet engagement. Une fois de plus, les alliés comptent sur nous et sur notre engagement pour les inspirer et les guider.

Voilà qui donne à réfléchir. Cette évolution témoigne des responsabilités que la génération actuelle d'Américains est appelée à assumer, à l'instar des générations précédentes, et du caractère critique des délibérations et des décisions qui sont attendues de nous. Au bout du compte, c'est le peuple des Etats-Unis qui décidera du rôle que nous jouerons dans la sécurité de l'Europe – parce que tout engagement de cette ampleur doit nécessairement puiser ses racines au plus profond de notre culture politique.

L'élargissement de l'OTAN : acte insensé ou

indispensable? La question n'est pas facétieuse et elle ne doit pas être prise à la légère. Voyons les choses bien en face : ce que l'on nous demande aujourd'hui de faire – admettre la Pologne, la Hongrie et la République tchèque à l'OTAN – liera les Etats-Unis à la sécurité de l'Europe de manière irrévocable. Cela signifie qu'il faudra s'attendre à de nouvelles responsabilités et, il faut le reconnaître, à quelques coûts supplémentaires. Qu'il faudra s'engager de façon durable envers la sécurité et la stabilité de l'Europe centrale. Qu'il faudra prendre au sérieux les motifs de préoccupation de la Russie et tenter d'y porter remède. Et que les alliés de l'OTAN, œuvrant de concert, devront veiller à ce que le processus reste sur rails afin que tous les pays situés dans l'espace transatlantique – de l'Amérique du Nord à l'Eurasie – aient tous quelque chose à gagner à encourager le succès des Alliés. A terme, nous voulons que tout le monde, à Chicago comme à Francfort, à Varsovie, à Prague, à Budapest, à Bucarest ou dans les Etats baltes – et même, oui, à Kiev et à Moscou -, puisse dire que les actions de l'OTAN ont contribué à rendre l'avenir plus sûr pour tous.

Considérez donc les avantages qui en découleront si nous menons bien notre barque. Nous avons maintenant l'occasion de tendre la main à des centaines de millions de gens qui ont languï pendant des lustres sous la tyrannie communiste et la domination soviétique, coupés de la démocratie occidentale en plein épanouissement et des progrès économiques phénoménaux des dernières décennies. L'occasion nous est offerte de contribuer à colmater les brèches ouvertes lors des grandes guerres dont l'Europe a été le théâtre au cours de ce siècle. Il se présente à nous une occasion unique de compléter l'œuvre du plan Marshall et de participer ainsi à la création de sociétés démocratiques, prospères et en sécurité dans toute l'Europe, cette fois sans rideau de fer.

L'OTAN a donc entrepris de se recréer. A cette fin, au printemps, les responsables des pays alliés ont participé pendant une période de quarante-quatre jours à une série d'activités étonnantes – de la signature de l'Acte fondateur OTAN-Russie (à

Paris) à la réunion de quarante-trois chefs d'Etat ou de gouvernement lors du sommet historique de Madrid. A la fin des travaux, l'OTAN avait changé comme jamais elle ne l'avait fait depuis sa création, il y a près d'un demi-siècle.

C'est à l'initiative du président Clinton, et aux décisions prises consécutivement au sommet de Bruxelles en 1994, que l'on doit cette évolution. L'OTAN a mené une action portant sur huit domaines, lesquels se renforcent mutuellement pour former un cadre cohérent et systématique au service de la sécurité européenne.

A Madrid, en juillet dernier, les seize chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OTAN sont convenus de demander à trois pays de se joindre à l'Alliance ; ils ont choisi ces Etats parce qu'ils les jugeaient mieux préparés que les autres à assumer les responsabilités liées au statut de membre et parce que leur adhésion est la plus susceptible d'être approuvée par les seize parlements concernés. Nous négocions actuellement avec eux les actes d'accession, lesquels seront soumis aux parlements l'année prochaine aux fins de ratification ; cela signifie notamment, aux Etats-Unis, que le Sénat doit approuver leur ratification à une majorité des deux tiers. Ces nouveaux membres seront les premiers à se joindre à l'Alliance, lors du sommet qui sera organisé à Washington à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OTAN.

D'autre part, les Alliés réunis à Madrid sont convenus de garder l'OTAN ouverte à l'admission de nouveaux membres. Ces deux éléments, à savoir l'adhésion et le processus évolutif d'ouverture, relèvent d'un même esprit puisque l'idée visée est de gommer les lignes de division en Europe, et non pas d'en tracer de nouvelles. Du point de vue des Etats-Unis, la porte de l'adhésion à l'OTAN restera ouverte tant qu'il existera des pays européens prêts à assumer les responsabilités que l'on attend des membres. Si la question de savoir quel sera le prochain pays invité, ou la date à laquelle on lancera la prochaine invitation, est encore à élucider, notre engagement à agir en ce sens est, lui, incontestable.

Cela dit, les chefs d'Etat ou de gouvernement ne se sont pas arrêtés là. Il y a trois ans, l'OTAN a lancé l'une de ses entreprises les plus fructueuses : le Partenariat pour la paix (PPP). Cette démarche a eu pour effet d'intégrer aux activités de l'OTAN quelque vingt-sept pays, de l'Europe centrale à l'Asie centrale en passant par l'Ukraine et la Russie. Pour les quelques pays désireux de se joindre à l'OTAN, le PPP marque une étape dans la voie de l'admission ; il fait en quelque sorte fonction de terrain d'essai pour l'Alliance, se voulant une phase de transition qui précède l'adhésion. Ainsi, lorsque le Sénat américain demande si ces pays sont prêts, on peut lui répondre par l'affirmative. Quant aux pays qui demeurent en marge de l'OTAN, tout au moins dans un premier temps, le PPP leur offre un lien permanent avec nous et les traite pratiquement en allié. En fait, quatorze de ces partenaires participent aujourd'hui à la Force de stabilisation en Bosnie et font leur part d'efforts au nom du maintien de la paix, comme n'importe quel membre de l'OTAN.

Par ailleurs, l'OTAN a conféré une dimension politique supplémentaire au PPP en créant un nouveau Conseil de partenariat euro-atlantique qui permet à ses quarante-trois membres d'imprimer une direction au PPP et de présenter leurs problèmes de sécurité au cœur même de l'Alliance.

Mais rien n'est peut-être plus remarquable que l'Acte fondateur OTAN Russie. Il offre à la Russie la chance de participer pleinement à la sécurité de l'Europe, à condition qu'elle soit disposée à suivre les règles comme tout le monde. L'Acte fondateur n'empiète nullement sur le droit de l'OTAN de prendre des décisions de manière indépendante et il préserve aussi ses qualités fondamentales ; mais il constitue également un mécanisme de consultation, de coopération et même d'action conjointe avec la Russie dans un grand nombre de domaines. En septembre, le nouveau conseil conjoint permanent OTAN-Russie s'est réuni en session ministérielle à New-York pour ébaucher, entre autres, un programme de travail susceptible d'aboutir, sous réserve de bonne volonté de part et d'autre, à un

partenariat stratégique qui fera le jeu des deux parties en protégeant pleinement les intérêts de tous. Il reste difficile de s'imaginer qu'aujourd'hui encore mille trois cents soldats russes servent en Bosnie dans le cadre de la Force de stabilisation placée sous le commandement de l'OTAN. Américains et Russes effectuent des patrouilles ensemble, se soutenant mutuellement pour la première fois depuis la dissolution de la Grande Alliance, après de la Deuxième Guerre mondiale.

De même, l'OTAN a façonné un partenariat spécial avec l'Ukraine en signant avec elle une charte qui reconnaît l'importance vitale de ce pays situé en plein cœur de l'Europe – la pierre de touche qui révélera la valeur de tout ce que nous essayons d'accomplir.

Par ailleurs, l'OTAN change radicalement sa façon d'opérer en prévision des réalités militaires auxquelles elle devra s'adapter au siècle prochain. Nous réduirons des deux tiers le nombre de nos quartiers généraux ; nous créons actuellement de nouveaux moyens d'organisation et de commandement des troupes aux fins d'opérations de maintien de la paix ou de règlement d'autres crises ; mais nous veillerons aussi à ce que l'Alliance puisse continuer de relever tous les défis militaires, indépendamment de leur nature, et à ce que l'élargissement n'entame en rien sa vigueur et son efficacité.

Enfin, l'OTAN a répondu au désir exprimé par nos alliés européens d'assumer une plus grande part des responsabilités en matière de défense, de porter une plus grande partie du fardeau, en créant une nouvelle Identité européenne de sécurité et de défense. Pour la première fois, l'Union européenne occidentale sera en mesure d'entreprendre des opérations militaires de son propre chef, en faisant appel à l'assistance de l'OTAN tout en resserrant ses liens avec l'autre côté de l'Atlantique, sans aucun esprit de compétition.

Voilà les éléments à l'aune desquels il convient de juger l'élargissement de l'OTAN – une étape dans l'architecture globale de sécurité qui pourra

résister à l'épreuve du temps, parce qu'elle répond aux besoins légitimes de tous les pays engagés en Europe.

En accueillant officiellement de nouveaux membres dans l'Alliance, nous cherchons – et c'est ambitieux – à sortir des pays d'Europe centrale des ornières de l'histoire, l'histoire d'un siècle au cours duquel l'incertitude et l'instabilité les ont entraînés à maintes reprises dans la voie des conflits et des tragédies. Nous cherchons à mettre fin aux luttes d'influence qui rongent la région afin que de victimes de la lutte pour le pouvoir, ils deviennent maîtres de leur destin. Nous cherchons à donner à ces peuples la confiance dont ils ont impérativement besoin pour poursuivre, sans ingérence, les efforts qu'ils déploient en vue de rejoindre l'Occident, de consolider leurs nouvelles démocraties, de bâtir une économie de marché, et de se forger une nouvelle existence pour eux-mêmes et leur famille. Ce faisant, nous cherchons à démontrer que l'OTAN n'est une menace pour personne, mais qu'elle fournit au contraire un rôle légitime à jouer à tous ceux qui sont prêts à œuvrer avec nous.

L'élargissement de l'OTAN, nous en sommes convaincus, est une composante indispensable de l'instauration d'une sécurité durable en Europe.

Mais est-ce aussi un acte insensé ? Ce serait le cas si nous rations l'une des nombreuses étapes du processus, qui sont imbriquées les unes dans les autres ; si un pays allié – ne serait-ce qu'un seul – ne ratifiait pas les actes d'accession ; si nous n'arrivions pas à débloquer les ressources, pourtant modestes, dont on a besoin pour faire conserver la force de l'OTAN ; ou si nous ne parvenions pas à donner corps à la vision d'avenir qui, au fond de nous-mêmes, nous guide le long de notre parcours : je veux parler de la volonté d'instaurer en Europe au XXI^e siècle un climat de sécurité durable qui pourra racheter les événements tragiques du XX^e siècle. Il s'agirait alors bel et bien d'un échec, d'un acte insensé.

Mais j'ai bon espoir que nous réussirons et, en particulier, que le peuple des Etats-Unis se ralliera

aux travaux engagés il y a un demi-siècle
avec la création du plan Marshall et de l'OTAN.
De fait, nous sommes tous engagés dans cette
voie ; nous sommes mis au défi d'agir, comme le
furent les responsables courageux et visionnaires

d'il y a un demi-siècle. Isaac Newton dit un jour
qu'il se tenait « sur les épaules de géants ».
Nous aussi. Et j'ai bon espoir que lorsque
l'histoire nous jugera à notre tour dans cinquante
ans, nous serons bien notés. ©

UN APPORT D'ÉNERGIES NOUVELLES À L'ALLIANCE

Entretien avec George Joulwan, général retraité de l'armée de terre des États-Unis et ancien commandant suprême des forces alliées en Europe

L'admission à l'OTAN de nouveaux membres choisis parmi les pays d'Europe centrale et orientale stratégiquement situés aura un effet bénéfique sur la sécurité des États-Unis et de leurs alliés, déclare le général Joulwan. Aujourd'hui retraité, il était jusqu'en juillet le commandant suprême des forces alliées en Europe (Saceur – Supreme Allied Commander in Europe). Le général Joulwan se félicite de l'adhésion de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque car ces pays « insuffleront un esprit et une vigueur nouveaux de nature à revitaliser l'Alliance, tandis qu'elle s'apprête à affronter le XXI^e siècle ». Propos recueillis par Jacqui Porth.

QUESTION : Qu'est-ce qui vous fait dire que l'OTAN est – je vous cite – « l'alliance militaire la plus fructueuse de l'histoire » ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : De nombreuses raisons. La première, c'est que le bilan des quarante premières années d'existence de l'OTAN démontre la valeur de cette organisation, sur le plan tant politique que militaire. C'est en effet en partie à elle que l'on doit la fin de la guerre froide, la chute du mur de Berlin et la disparition du rideau de fer, la réunification des deux Allemagnes et l'effondrement du communisme en Europe.

Depuis 1989, l'Alliance s'est adaptée aux nouvelles réalités qui caractérisent l'Europe d'aujourd'hui. A commencer par l'instabilité. A mon sens, la façon dont l'OTAN s'adapte à cette nouvelle donne témoigne de sa souplesse et son actualité, même au XXI^e siècle. A cet égard, il n'y a pas de meilleur exemple que la Bosnie. Par le biais d'une série de sommets, l'Alliance a entrepris de nouvelles missions, procédé à des ajustements internes et externes et, pour la première fois dans les annales, elle a déployé des forces en Bosnie qui ont pour tâche de faire respecter un accord de paix et d'amener la stabilité dans cette région d'Europe, qui est une véritable poudrière.

Q : Pouvez-vous parler un peu des adaptations internes ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : L'évolution de notre structure militaire me paraît être la manifestation

la plus évidente de notre adaptation interne. Par exemple, le commandement allié en Europe se divise en trois secteurs, contre quatre précédemment. Il a réduit ses effectifs d'un quart et simplifié sa structure de commandement et de forces.

En outre, nous avons intégré l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) à nos opérations qui s'insèrent dans SHAPE (abréviation de « Supreme Headquarters Allied Powers Europe » – grand quartier général des forces alliées en Europe). Par exemple, le chef d'état-major de SHAPE était toujours un général américain à quatre étoiles. Maintenant, c'est un général allemand de même niveau. Le chef des services de planification interalliés et interarmées est un général hollandais à trois étoiles. Le chef de la cellule de coordination du partenariat est un général danois à deux étoiles. Les officiers européens jouent donc un rôle de plus en plus marqué dans la structure de commandement de l'Alliance. Et l'adaptation interne de l'Alliance se poursuivra.

D'autre part, nous réfléchissons à la mise en œuvre du concept des GFIM (Groupes de forces interarmées multinationales) dont l'exercice du commandement serait placé soit sous les auspices de l'OTAN, soit en dehors de l'Alliance – il pourrait être éventuellement confié à l'Union européenne occidentale -, ce qui permettrait la conduite d'opérations principalement européennes. Une telle évolution revêt une importance capitale

dans le contexte de l'adaptation aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

Q : Comment l'adaptation externe se fait-elle ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : Elle porte principalement sur deux grandes questions. La première, c'est celle du Partenariat pour la paix (PPP), qui découle de la rencontre au sommet des chefs d'Etat de janvier 1994. Par ce geste, l'Alliance a tendu la main à ses anciens adversaires et aux Etats non alignés pour tenter de voir s'il serait possible d'œuvrer de concert à la formulation de normes et de procédures communes, et d'une doctrine commune aussi, dans la perspective d'exécuter des opérations conjointes. A l'époque, personne ne savait que nous aurions l'occasion de mettre la théorie en pratique en Bosnie, mais ce programme de coopération militaire figurait au nombre de mes plus hautes priorités. Il faut ajouter qu'il a produit des résultats exceptionnels : le PPP se compose aujourd'hui de vingt-sept Etats ; vingt-cinq d'entre eux ont des officiers de liaison au quartier général de SHAPE, à Mons, en Belgique, ce qui fait de SHAPE le quartier général militaire multinational le plus grand au monde. L'OTAN et nos partenaires effectuent quinze exercices majeurs et ils participent également à des centaines de séminaires, de groupes de travail, etc. Nous délaissions l'affrontement, qui était la norme pendant la guerre froide, au profit d'une ère de coopération et de dialogue. Les résultats sont positifs.

L'autre adaptation externe concerne notre relation avec la Russie ; c'est l'un des dossiers que j'ai privilégiés pendant mes quatre années passées en tant que Saceur. Depuis octobre 1995, nous avons un adjoint russe au Saceur pour les forces russes stationnées en Bosnie. A la suite de cet arrangement, les forces russes agissent aux côtés des forces américaines et de l'OTAN en Bosnie, elles patrouillent avec elles le couloir stratégique de Posovina et elles sont quotidiennement en contact, que ce soit en matière de communications, de logistique ou d'entraînement tactique. C'est à cette coopération que l'on doit la conclusion de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la

sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie, signé en mai dernier à Paris et qui laisse envisager de grands espoirs pour l'avenir.

Q : A quels adaptations ou changements militaires l'Alliance doit elle procéder pour se rallier à l'élargissement dans une optique plus vaste que celle que vous venez de décrire ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : Ce qui doit se passer, dans les meilleurs délais, c'est que les pays dont l'adhésion aura été acceptée devront participer à la structure intégrée de défense aérienne de l'OTAN. C'est un point fondamental et, en ce qui me concerne, une priorité absolue. D'autre part, il faut œuvrer à l'établissement de voies de communications et à l'intensification de l'entraînement de façon que les nouveaux Etats membres soient rapidement à la hauteur des normes de l'OTAN.

Q : Comment les nouveaux Etats membres de l'OTAN renforceront ils la sécurité des Etats-Unis ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : Les pays qui ont été invités à adhérer à l'OTAN, à savoir la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, sont situés dans une zone stratégique de l'Europe. Leur territoire est un vide qui existe depuis des siècles entre l'Allemagne et la Russie, et des guerres ont été livrées dans cette zone tout ce temps-là : deux guerres mondiales, rien que pendant ce siècle, qui ont coûté la vie à des millions de gens et causé des milliards et des milliards de dommages. L'intégration de ces pays à l'Alliance a donc pour effet de renforcer non seulement la sécurité des Etats-Unis, mais aussi celle de l'OTAN.

De surcroît, ces pays sont dotés d'une armée qui se révélera, à terme, un atout précieux pour l'Alliance et ils ont prouvé qu'ils étaient prêts non seulement à partager nos valeurs et nos idéaux au sein de l'Alliance, mais aussi à assumer les risques avec nous, puisqu'ils ont envoyé des forces en Bosnie. Enfin, je suis convaincu qu'ils insuffleront un esprit et une vigueur nouvelles de nature à revitaliser l'Alliance tandis qu'elle s'appête à affronter le vingt et unième siècle.

Q : L'élargissement de l'OTAN répond-il à une nécessité militaire ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : Je le crois. L'intégration à l'Alliance de cette partie de l'Europe à l'importance stratégique indéniable aura pour effet, j'en suis persuadé, de promouvoir la stabilité et d'améliorer les possibilités d'investissement en Europe orientale et centrale. Cela contribuera au rayonnement de la démocratie. Après tout, voilà maintenant cinquante ans, George Marshall nourrissait une vision de l'avenir qui englobait non seulement l'Europe de l'Ouest, mais aussi l'Europe de l'Est et même l'Union soviétique. L'évolution actuelle s'inscrit donc dans le prolongement des espoirs que fondait le général Marshall il y a un demi-siècle. Pour ma part, je suis persuadé que la stabilité de l'Europe centrale garantit la sécurité du flanc occidental de la Russie.

Q : Vous avez brièvement soulevé la question, mais pourriez-vous définir les implications militaires de l'admission de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque à l'OTAN ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : J'ai la conviction que cette mesure renforcera la sécurité de ces trois pays, cela va sans dire. Par ailleurs, les responsables politiques et militaires de ces trois pays m'ont fait part de leur intention de contribuer généreusement à l'Alliance, sur le plan tant politique que diplomatique et militaire. Après les maintes discussions que j'ai eues avec les dirigeants de ces pays, je suis convaincu que ces Etats seront des membres actifs et à part entière et qu'ils contribueront à l'Alliance.

Q : Les détracteurs de l'élargissement de l'OTAN font valoir l'argument selon lequel l'admission de nouveaux membres pourrait diluer la nature de l'Alliance au point de lui porter un coup fatal. Qu'en pensez vous ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : C'est un point qui mérite d'être débattu pendant un an ou deux. Cela dit, l'Alliance a été élargie en 1951. Elle comptait douze Etats membres lorsque le général

Eisenhower en était le premier commandant suprême. Trente ans plus tard, elle en dénombrait seize. L'élargissement de l'OTAN est donc un phénomène qui s'est déjà produit. J'estime qu'il existe de très solides raisons stratégiques d'inclure les pays dont la liste a été arrêtée à Madrid (en juillet), à savoir la Pologne, la Hongrie et la République tchèque. Douze autres pays ont manifesté leur désir d'adhérer à l'OTAN. L'Alliance et les Etats souverains concernés doivent donc poursuivre le dialogue, et c'est par la suite qu'il faudra prendre la décision politique de continuer ou non dans la voie de l'ouverture progressive de l'Alliance.

Q : Est-ce qu'il faut élargir l'OTAN pour cimenter la Communauté atlantique ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : Il me semble que l'élargissement découle naturellement des événements qui ont eu lieu en 1989 et en 1990. Nous ne pouvons pas refuser d'accepter parmi nous les pays que l'amour de la liberté a poussés à consentir des sacrifices considérables au cours des quarante ou cinquante dernières années, surtout quand ils peuvent contribuer dans une grande mesure à la sécurité de l'Europe.

Q : Pensez-vous que les membres de l'OTAN seront capables, à titre individuel et collectif, de résoudre la question du partage des coûts de manière à satisfaire les membres du Congrès qui pourraient être hostiles à l'élargissement ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : La question des coûts doit effectivement être réglée. Lors des entretiens que j'ai eus avec eux, les responsables politiques et militaires de ces trois pays m'ont dit qu'ils comptaient bien assumer leur part équitable des coûts de l'élargissement de l'OTAN. Comme je le disais tout à l'heure, j'avais fait clairement comprendre, du temps où j'étais le commandant suprême, qu'il fallait impérativement veiller à la défense aérienne intégrée, au secteur des communications et à l'entraînement. En revanche, c'est à chaque pays qu'il appartient de décider quels avions, quels navires et quels chars de combat il convient d'acheter.

A l'heure actuelle, les seize membres de l'Alliance n'ont pas atteint le stade de l'interopérabilité totale. Tout le monde n'a pas les mêmes chars, les mêmes avions de chasse. Mais nous nous sommes mis d'accord sur des principes communs et sur des normes et des procédures communes. Au vu de leur comportement en Bosnie, il est clair que les pays dont nous parlons comprennent ces procédures.

La question des coûts doit être discutée, c'est vrai, mais je suis persuadé que les incidences en matière de ressources ont été exagérées dans certains rapports. D'autre part, je vois mal comment on peut déterminer le prix du risque que l'on court en cas de conflit, voire de guerre. Les coûts dont nous parlons me paraissent donc tout à fait abordables.

Q : Outre les adaptations internes et externes dont vous venez de parler, l'élargissement de l'Alliance suppose-t-il d'autres changements sur le plan militaire ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : Non, les adaptations nécessaires ont été faites. Nous disposons aujourd'hui d'un Conseil de partenariat euro-atlantique qui regroupe tous les partenaires (membres du PPP). Je suis donc convaincu que la structure politique pourra s'adapter à la présence des nouveaux Etats membres. Il faudra peut-être acheter une table plus grande et agrandir le bâtiment, mais à en juger d'après les discussions que j'ai eues avec les représentants de ces trois pays et mes contacts divers avec eux, les nouveaux membres seront des atouts pour l'Alliance et pour ce qu'elle représente. Ce qui m'a particulièrement impressionné, c'est que ces pays comprennent les valeurs et les idéaux de l'Alliance que nous

chérissons depuis tant d'années et, à de nombreux égards, ils nous remettent en mémoire sa mission fondamentale.

Q : Le débat engagé au Sénat sur le thème de l'élargissement de l'OTAN semble coïncider plus ou moins avec celui qui concerne le retrait de Bosnie des forces des Etats-Unis et de l'OTAN. Craignez-vous que ces deux questions finissent par être liées ou envisagez-vous des problèmes particuliers ?

LE GÉNÉRAL JOULWAN : D'un point de vue politique, la question va se poser. J'ose espérer que les questions liées à la Bosnie seront réglées avant juin 1998. Mais ce sont des décisions politiques qu'il faut prendre. La force de stabilisation (SFOR) sera présente pendant dix-huit mois, parce que l'Alliance, dont les Etats-Unis sont un membre-clé, a pris une décision politique en ce sens. Si les Etats-Unis ou la communauté internationale veulent prolonger les délais, l'Alliance doit exposer clairement la nouvelle mission qui sera retenue. A mon avis, le plus tôt sera le mieux. L'autre option, c'est de procéder au retrait de la SFOR en juin 1998. La décision qui s'impose est d'ordre politique, et elle doit être prise très rapidement – je dirais en décembre au plus tard.

Mais la question de l'élargissement comporte également une dimension stratégique, et j'aime à croire qu'elle sera discutée en toute objectivité, parce que les décisions à prendre affecteront la sécurité des Etats-Unis encore au XXI^e siècle. Nous ne devons pas nous fourvoyer. La décision qui sera prise devra jouir du soutien unifié du peuple américain, du Congrès et de l'Alliance de l'Atlantique Nord. ●

LE CONGRES ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

Stanley R. Sloan
Spécialiste en politique internationale de sécurité
Service de recherches du Congrès

Le débat sur l'élargissement de l'OTAN « peut être l'un des éléments clés qui détermineront la politique étrangère des Etats-Unis pendant de longues années à venir », note Stanley Sloan. Dans l'article ci-dessous, il décrit un scénario possible de la ratification de l'élargissement de l'OTAN par le Congrès des Etats-Unis. M. Stanley Sloan est le spécialiste principal en politique internationale de sécurité au Service de recherches de la Bibliothèque du Congrès. Il exerce actuellement les fonctions de conseiller auprès du Groupe observateur de l'OTAN au Sénat et de rapporteur d'un projet spécial de l'Assemblée de l'Atlantique Nord intitulé « L'OTAN et le XXI^e siècle ».

Les débats parlementaires sur l'élargissement de l'OTAN ont commencé. Ils ont été ouverts officiellement le 7 octobre lors de la séance initiale de la commission sénatoriale des relations extérieures, avec la secrétaire d'Etat, Mme Madeleine Albright. Cependant, le Congrès examinait déjà la question depuis plusieurs années.

Plusieurs textes législatifs en faveur de l'élargissement de l'Alliance ont déjà été adoptés, le plus récent étant la Loi de 1997 sur la sécurité européenne, demandant l'instauration d'un processus continu à cet effet. Divers textes législatifs votés ces dernières années à la majorité simple par la Chambre et le Sénat sont orientés dans le même sens et autorisent des attributions budgétaires afin de faciliter la participation des candidats éventuels au programme du Partenariat pour la paix. Toutefois, la question se pose maintenant de savoir si la majorité des deux tiers exigée par la Constitution sera réunie au Sénat pour amender le Traité de l'Atlantique Nord et accepter l'entrée de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne au sein de l'alliance transatlantique.

LE RÔLE PARTICULIER DU SÉNAT

La Chambre et le Sénat ont tous deux un rôle important à jouer dans ce processus décisionnel.

En vertu de la Constitution des Etats-Unis, les lois de finances doivent être introduites à la Chambre des représentants. Celle-ci doit donc approuver toute affectation de fonds des Etats-Unis nécessaire pour appuyer la décision d'élargir l'Alliance.

Mais le Sénat a un rôle critique à jouer lors des premières phases du processus. Pour que l'amendement soit ratifié, les deux tiers des sénateurs « présents et votants » doivent répondre par l'affirmative à la proposition d'élargissement de l'OTAN qui leur sera présentée.

Le Traité de l'Atlantique Nord, également connu sous le nom de « Traité de Washington », a toujours fait l'objet d'un intérêt particulier de la part du Sénat. Lors de la conclusion du pacte en 1949, le Sénat s'est assuré d'être un partenaire à part entière du côté américain. Le rapport rédigé par la commission sénatoriale des relations extérieures sur le Traité stipule que dans l'éventualité où de nouveaux membres seraient invités à adhérer à l'Alliance, le Sénat considérerait comme « une obligation à force exécutoire imposée au cabinet présidentiel » l'obtention de l'avis et du consentement du Sénat pour chaque nouvelle adhésion. Les présidents des Etats-Unis se sont toujours conformés à cette pratique.

Avant tout débat du Sénat en séance plénière, la

proposition d'amendement du traité doit surmonter un certain nombre d'obstacles. Il est sans doute un peu tôt pour prévoir exactement ce qu'il adviendra de la ratification de l'élargissement de l'OTAN, mais on trouvera ci-dessous un scénario plausible.

LE PROCESSUS

En décembre 1997, les membres de l'OTAN devront approuver les résultats des négociations en cours avec les trois candidats. Ces résultats pourront se présenter sous la forme de trois projets de protocoles d'accession au Traité de l'Atlantique Nord, ou d'un projet de protocole unique, s'il est décidé d'opérer l'accession des trois candidats au moyen d'un acte juridique unique. (C'est d'ailleurs la formule qui a été retenue lors de l'accession de la Grèce et de la Turquie en 1952.) En janvier 1998, donc, le président Clinton demandera vraisemblablement au Sénat d'entériner un tel document.

La proposition sera renvoyée devant la commission sénatoriale des relations extérieures à laquelle il appartiendra de l'examiner et de présenter son rapport à l'ensemble du Sénat. Les membres de la commission doivent voter à la majorité en faveur d'une présentation du protocole avec une « résolution de ratification ». La commission des relations extérieures organisera des séances sur la question et envisagera d'attacher à la proposition diverses conditions ou des réserves. D'autres commissions sénatoriales pourront également tenir des séances et rédiger des rapports. La commission des forces armées, présidée par le sénateur Strom Thurmond (républicain de Caroline du Sud), exercera sans aucun doute une influence déterminante sur les débats. Mais c'est à la commission des relations extérieures qu'il appartient de soumettre la proposition d'amendement au Sénat pour qu'il en statue en séance plénière.

En fait, l'examen de la question de l'élargissement de l'OTAN sera bien engagée lorsque le Président soumettra le protocole au Congrès. Dès mars 1997, le chef de la majorité du Sénat, le sénateur

Trent Lott (républicain du Mississippi) avait formé un Groupe sénatorial d'observation de l'OTAN » chargé de suivre l'évolution du processus d'élargissement. Ce groupe de vingt sénateurs plus huit cadres des deux partis est placé sous la coprésidence des sénateurs William Roth, (républicain du Delaware) et Joseph Biden (démocrate du Delaware). Depuis sa création, ce groupe a organisé de multiples rencontres officielles avec des représentants de l'exécutif, des responsables civils et militaires de l'OTAN, et des représentants officiels des pays candidats. Ces travaux ont permis au Sénat de s'informer sur le processus de l'élargissement et ont fourni une tribune de discussions et de débats sur cette question.

Cet examen approfondi devient maintenant plus officiel, notamment dans le cadre des séances publiques de la commission des relations extérieures qui se poursuivront jusque dans le courant du mois de novembre. Ces séances seront consacrées aux grandes questions relatives à l'élargissement, notamment sa justification stratégique, les questions de coûts et de leur répartition, les qualifications des Etats candidats et les implications de l'élargissement sur les relations avec la Russie. Le sénateur Jesse Helms (républicain de Caroline du Nord) préside la commission et déterminera de quelle manière celle-ci traitera de la résolution. D'autres parlementaires sont appelés à jouer un rôle important, notamment le sénateur Gordon Smith (républicain de l'Orégon), qui préside la sous-commission des affaires européennes, et le sénateur Biden, membre démocrate influent de la commission et de la sous-commission. Le sénateur Richard Lugar (républicain de l'Indiana) ainsi que d'autres membres de la commission exerceront également une grande influence sur les débats.

En janvier 1998, les délibérations de la commission sénatoriale des relations extérieures se concentreront sur les conditions ou les réserves que les sénateurs souhaitent attacher à la résolution de ratification. En supposant que la commission se prononce en faveur de la ratification, elle transmettra une résolution dans ce sens au Sénat.

Au cours des débats généraux, les sénateurs pourront demander des conditions ou émettre des réserves supplémentaires, qui pourront être ajoutées au texte sur approbation à la majorité simple. Après ces délibérations, qui promettent d'être longues, la proposition devra recueillir les suffrages des deux tiers des sénateurs présents et votants (soit soixante-sept si les cent sénateurs sont présents) pour que le protocole soit transmis au Président, à qui il appartiendra de parachever le processus de ratification pour les Etats-Unis.

Le sénateur Lott a déclaré qu'il souhaitait que le Sénat termine ses travaux d'ici avril 1998, c'est-à-dire un an avant la date envisagée par le gouvernement Clinton pour l'organisation d'un sommet de l'OTAN à Washington marquant le cinquantenaire de la fondation de l'Organisation. C'est au cours de ce sommet que les trois nouveaux membres seraient publiquement accueillis.

QUESTIONS À DÉBATTRE

Les débats du Sénat, et plus généralement du Congrès des Etats-Unis, porteront sur des questions plus larges que la simple accession de nouveaux Etats à l'Alliance. L'examen du protocole par le Sénat débouchera vraisemblablement sur une discussion des rôles respectifs des Etats-Unis et de leurs alliés européens dans le monde de l'après-guerre froide. Les débats transcenderont les divisions politiques, car il se trouve des partisans et des adversaires de l'élargissement au sein des deux grands partis.

Les sénateurs, lors des travaux des commissions et des débats en séance plénière, examineront de près le but de l'OTAN et la répartition des charges et des responsabilités. Le vote à la majorité des deux tiers en faveur de l'élargissement dépendra autant de l'appréciation de l'état de la coopération transatlantique que des qualifications des Etats postulants.

La plupart des parlementaires bien versés dans ces questions estiment que le thème le plus controversé sera l'inévitable question du partage des coûts. La fin de la guerre froide s'est traduite

par une suspension des discussions budgétaires endémiques au Congrès. Depuis la chute du mur de Berlin, la question n'a tout simplement pas retenu l'attention dont elle faisait l'objet durant la guerre froide. La controverse pourrait toutefois reprendre en raison de la convergence des dépenses liées à l'expansion de l'OTAN et au maintien de la paix en Bosnie.

Le sénateur Roth, partisan résolu de l'élargissement et qui préside actuellement l'Assemblée de l'Atlantique Nord, l'organe législatif de l'OTAN, a lancé l'avertissement suivant : « La répartition des coûts de l'expansion de l'OTAN sera d'une importance primordiale dans les débats sur la ratification, en particulier au Sénat. » Le sénateur Biden, partisan lui aussi de l'OTAN et de son élargissement, a précisé : « Pour que l'OTAN reste une organisation dynamique (...), les Etats membres autres que les Etats-Unis doivent assumer leur juste part des frais directs d'élargissement. » Selon le sénateur Biden, ces Etats doivent également développer leurs capacités de projection des forces.

La question du partage des coûts s'articulera en plusieurs points : coûts directs de l'élargissement de l'OTAN, amélioration des forces requises pour s'adapter aux nouvelles missions et arrangements relatifs à la poursuite de l'application des accords de paix de Dayton en Bosnie. En outre, nombre de membres du Congrès estiment que la principale responsabilité de l'introduction des nouvelles démocraties dans le camp occidental incombe à l'Union européenne. Ils souhaiteraient le lancement d'un processus d'élargissement de l'Union européenne aux Etats d'Europe orientale et centrale remplissant les conditions requises.

COÛTS DE L'ÉLARGISSEMENT

S'agissant des aspects financiers de l'élargissement de l'OTAN, le gouvernement Clinton, dans son rapport remis au Congrès en février 1996, estime que le coût de l'admission d'un « petit » groupe initial (analogue à celui approuvé à Madrid) s'élèverait à un total de vingt-sept à trente-cinq milliards de dollars de 1997 à 2009. Sont compris

dans cette somme les coûts dits « directs d'élargissement », soit de neuf à douze milliards de dollars au titre de l'amélioration des installations de commandement, de contrôle et de communication requises pour relier les nouveaux alliés aux membres actuels. Ces coûts seraient répartis selon les formules traditionnelles de l'OTAN, d'après lesquelles, par exemple, la quote-part des Etats-Unis serait de cent cinquante à deux cents millions de dollars par an. Les parlementaires s'attendent à ce que les alliés assument sans rechigner leur « juste part » de ces dépenses relativement modestes. L'OTAN conviendra certainement d'une formule de répartition des coûts, mais la plupart des alliés européens pensent que les Etats-Unis ont surestimé les coûts de l'opération. Le devis officiel de l'OTAN sera donc, selon toute vraisemblance, inférieur aux chiffres américains.

Le rapport prévoit également dix à treize milliards de dollars de coûts supplémentaires de restructuration des forces des nouveaux membres afin d'assurer leur interopérabilité avec les forces de l'OTAN, tant pour les opérations de défense que pour les interventions en temps de paix. De nombreux analystes et les candidats eux-mêmes considèrent qu'il s'agit là de dépenses qui auraient été normalement engagées par les nouveaux membres en vue de moderniser leurs armées au cours de la décennie à venir.

COÛTS DE L'AMÉLIORATION DE LA PROJECTION DES FORCES

L'une des questions les plus controversées et les plus épineuses que soulèvent les estimations du gouvernement Clinton, est celle des coûts du renforcement des capacités militaires des alliés actuels. Cela n'échappera pas à l'attention des sénateurs. Ces frais, s'élevant de huit à dix milliards de dollars selon l'étude américaine, ne résultent pas de la décision d'élargir l'Organisation, mais de l'application du nouveau concept stratégique de 1991 qui exige de tous les alliés qu'ils restructurent leurs armées de manière à pouvoir assurer une projection de leurs forces au delà de leurs frontières nationales. Les Etats-Unis ont jugé ces

améliorations essentielles non seulement afin d'exécuter les nouvelles missions de l'OTAN, mais également pour faire face aux obligations de défense collective envers les nouveaux alliés. De nombreux Etats membres de l'OTAN ont déjà entrepris des réformes dans ce sens. Cependant il est fort improbable que ces pays disposeront de « nouvelles » ressources financières pour renforcer leurs capacités de projection des forces. Ils s'efforcent donc d'atteindre les objectifs du Concept stratégique par des gains d'efficacité et par une réorganisation de leurs priorités actuelles en matière de dépenses.

La résolution de ratification du Sénat comportera selon toute vraisemblance des dispositions demandant aux alliés de faire des efforts afin de couvrir les coûts directs de l'élargissement ainsi que de faire face à leurs obligations de renforcement de leurs capacités de projection des forces.

BOSNIE

L'un des problèmes les plus épineux à résoudre pourrait résulter de la malheureuse coïncidence des débats sénatoriaux sur l'élargissement de l'OTAN et de l'expiration du mandat de la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie. La politique du gouvernement Clinton prévoit le retrait en juin 1998 des forces américaines déployées en Bosnie au terme du mandat de la SFOR. La plupart des puissances européennes ont déclaré que si les Etats-Unis se retiraient, elles en feraient de même. De nombreux membres du Congrès aimeraient prendre le gouvernement Clinton au mot, alors que le Président semble à présent envisager la possibilité d'un maintien de certaines forces américaines au-delà de juin 1998. En fait, s'il est décidé de confier à l'OTAN la gestion des opérations après l'expiration du mandat de la SFOR, la coordination technique de ces opérations exigera le maintien d'une présence des forces américaines sur le terrain.

De nombreux parlementaires américains qui estiment qu'une présence militaire extérieure sera nécessaire en Bosnie au-delà de juin 1998 pensent que les alliés devraient démontrer qu'ils sont prêts

et aptes à assumer une plus grande part de responsabilité en prenant le relais au niveau de la supervision des opérations militaires de la SFOR. En revanche, la plupart des gouvernements européens considèrent que toute intervention post-SFOR devrait être menée par l'OTAN, et ils sont peu disposés à rester sur le terrain si les Etats-Unis ne s'engagent pas sans équivoque à y maintenir leur présence. Vu les incertitudes de l'avenir en Bosnie, les Européens craignent d'être tenus responsables d'une éventuelle non-exécution des accords de Dayton, voire de se faire critiquer par les Etats-Unis.

Dans ces conditions, un débat transatlantique sur la répartition des responsabilités relatives à l'application des accords de paix en Bosnie pourrait s'engager alors même que le Sénat délibère sur la question de l'élargissement de l'OTAN.

RELATIONS OTAN-RUSSIE

Par ailleurs, les relations entre la Russie et l'OTAN seront, elles aussi, l'objet de discussions. Certains sénateurs craignent que l'on ne fasse le jeu des communistes et des nationalistes russes en optant pour l'élargissement de l'OTAN, ce qui nuirait au processus de réforme dans ce pays. D'autres se préoccupent de ce que les pays de l'OTAN, dans le souci d'adoucir l'opposition russe à l'élargissement, n'accordent une influence excessive à la Russie, ce qui pèserait lourd sur les futures décisions de l'Alliance. Le gouvernement Clinton devra démontrer que la politique des Etats-Unis et de l'OTAN a su trouver un juste milieu entre ces deux extrêmes.

QUALIFICATION DES CANDIDATS

Les sénateurs souhaitent à l'évidence être assurés que les trois pays candidats font tout ce qui est en leur pouvoir afin de renforcer la démocratie et de contribuer de façon substantielle aux missions de l'OTAN. Les insuffisances dans ce domaine ne manqueront pas d'être relevées, mais il existe une vaste somme de bonne volonté à l'égard de ces pays en raison des efforts qu'ils ont déjà déployés pour réformer leur régime politique et réorienter leurs activités de défense. La chose peu paraître paradoxale, mais les débats sur les critères de qualification des candidats seront sans doute moins importants que les considérations plus générales sur la qualité de l'Alliance et sur les rôles respectifs qu'y jouent les Etats-Unis et les Européens.

QUESTIONS STRATÉGIQUES

Tous ces points seront débattus dans le cadre de thèmes plus vastes. L'élargissement de l'OTAN augmente-t-il ou diminue-t-il les risques d'implication des Etats-Unis dans un futur conflit européen? Quels sont les nouveaux objectifs de l'OTAN, maintenant que la menace soviétique a disparu? Que signifiera la décision sénatoriale relative à l'élargissement de l'OTAN du point de vue du rôle que les Etats-Unis entendent jouer dans le monde de l'après-guerre froide? La décision de ratifier le Traité de Washington en 1949 a contribué à structurer le rôle et les engagements américains au cours du demi-siècle qui a suivi. De même, le débat sur l'élargissement de l'OTAN peut être l'un des éléments clés qui détermineront la politique étrangère des Etats-Unis pendant de nombreuses années. ●

LE POINT DE VUE DES SENATEURS DES ETATS-UNIS SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

Des membres du Congrès tentent de définir les paramètres du débat sur l'élargissement de l'OTAN de façon à clarifier les questions en jeu à l'intention des citoyens américains. La Chambre des représentants et le Sénat interviennent directement dans la prise de décision. Comme les lois relatives aux dépenses budgétaires émanent de la Chambre, celle-ci doit approuver toute affectation au titre de l'élargissement de l'OTAN. Mais pour que la procédure de ratification aboutisse, les deux tiers des sénateurs doivent consentir à l'admission de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque à l'Alliance. Nous donnons ci-après des extraits de propos tenus par des sénateurs qui ont participé à la première série de séances organisées par la commission sénatoriale des relations extérieures sur le thème du processus évolutif d'ouverture de l'OTAN. Mme Madeleine Albright, secrétaire d'Etat, a elle-même comparu devant la commission le 7 octobre.

**M. WILLIAM ROTH,
SÉNATEUR RÉPUBLICAIN DU DELAWARE**

Je comparais (...) devant la sous-commission non seulement à titre de collègue acquis à l'objectif de la permanence et du renforcement de l'Alliance transatlantique, mais aussi en ma qualité de président de l'Assemblée de l'Atlantique Nord et de coprésident du Groupe sénatorial d'observateurs de l'OTAN.

Depuis la chute du mur de Berlin, l'Assemblée de l'Atlantique Nord, qui regroupe plus de quarante partis politiques issus des seize pays membres de l'OTAN, étudie les possibilités d'avenir de cette Organisation en témoignant d'un sérieux et d'une persévérance inégalés par les autres organismes transatlantiques. Le Groupe d'observateurs de l'OTAN, créé en mai au Sénat par MM. (Trent) Lott et (Thomas) Daschle, a déjà siégé plus d'une douzaine de fois pour examiner les enjeux et les avantages potentiels de l'élargissement.

Sur la base de mes liens avec l'Assemblée de l'Atlantique Nord et le Groupe d'observateurs, j'ai l'intime conviction que l'ouverture de l'OTAN s'avère nécessaire et importante non seulement pour l'Alliance, mais aussi pour les Etats-Unis. Cette évolution sera-t-elle facile? Les choses de cette importance le sont rarement. Mais le jeu en vaut-il la chandelle? Assurément. Je m'explique.

Etant l'un des responsables de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, je me suis rendu à Berlin peu après la chute du mur et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un grand nombre des jeunes dirigeants démocratiques qui commençaient à apparaître sur la scène politique de l'Europe centrale. Les deux pensées qui me vinrent alors à l'esprit semblent se contredire. La première, c'était que la guerre froide appartenait au passé, et que la démocratie avait bel et bien triomphé. La seconde, c'était que l'évolution sur la voie de la démocratie ne garantirait pas à elle seule la paix et la stabilité sur le continent européen.

Ayant servi sous les drapeaux pendant la Deuxième Guerre mondiale, j'ai appris à la dure l'importance de la paix et de la stabilité en Europe pour les Etats-Unis d'Amérique. Pour ma part (...), je considère que l'élargissement de l'OTAN nous offre une occasion sans précédent dans l'histoire de l'humanité. C'est la première fois que nous avons la possibilité d'intervenir, sans y être obligés par la pression des événements, dans l'idée de façonner un cadre stratégique qui contribuera à la paix et à la stabilité en Europe. Nous n'agissons pas en réponse à une agression ou à une catastrophe, mais nous jetons les bases de la sécurité dans une région d'importance vitale pour les Etats-Unis.

Quatre arguments de poids expliquent pourquoi l'élargissement de l'OTAN sert on ne peut mieux

les intérêts des Etats-Unis. Le premier, c'est qu'une alliance est d'autant plus forte et d'autant plus capable qu'elle repose sur une large base. L'admission à l'OTAN de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque fera gagner à l'Alliance trois démocraties qui ont donné la preuve de leur attachement aux valeurs et aux intérêts chers aux membres de l'OTAN, au nombre desquels figurent les droits de l'homme, l'égalité devant la loi et l'économie de marché.

Dans chacun de ces trois pays, l'économie est en expansion et l'armée est placée sous le commandement de civils. Notons encore, car c'est important, que ces pays ont tous affecté un contingent à l'opération « Tempête du désert » et pris part à nos missions de maintien de la paix en Haïti et en Bosnie. Dans la mesure où l'OTAN est avant tout une alliance militaire et que l'intégration de ces trois démocraties se traduira par la présence de trois cent mille soldats supplémentaires, l'Alliance sera mieux placée pour remplir sa mission fondamentale, qui est d'assurer la défense collective.

Deuxièmement, l'élargissement de l'OTAN éliminera la zone d'instabilité qui existe actuellement en Europe. A travers les âges, l'Europe a abrité un grand nombre de petites puissances fragiles, un petit nombre de grandes puissances impérialistes et un trop grand nombre de politiques nationalistes de défense, toutes source de friction les unes entre les autres. Trois fois au cours de notre siècle, cette dynamique a entraîné l'Amérique dans des guerres sur le continent européen (...)

L'élargissement de l'OTAN est le moyen le plus sûr d'accomplir pour l'Europe centrale et orientale ce que l'esprit d'initiative des Etats-Unis au sein de l'Alliance a si bien réalisé pour l'Europe de l'Ouest. Je pense notamment aux efforts consentis en vue d'encourager et d'institutionnaliser la confiance, la coopération, la coordination et la communication. Vu sous cet angle, loin d'être un acte d'altruisme, l'élargissement de l'OTAN sert notre intérêt personnel.

Troisièmement, en gardant l'argument ci-dessus à l'esprit, il s'ensuit que les coûts de l'élargissement sont négligeables par rapport à ceux de l'inaction. Si l'OTAN n'honorait pas jusqu'au bout les engagements qu'elle a pris à Madrid, ce serait comme si l'Alliance reniait les principes qu'elle a défendus pendant la guerre froide. Pourquoi ? Parce que l'OTAN dépasse le cadre d'une simple alliance militaire. Elle forme aussi une communauté de valeurs. Plus qu'une occasion stratégique, l'élargissement de l'Alliance est un impératif moral.

Nous ne pouvons feindre d'ignorer les aspirations valables des démocraties européennes qui cherchent à adhérer à notre communauté et à y contribuer. Si l'élargissement ne se produit pas, il faut penser au prix que l'on devra payer lorsque l'espoir cédera la place au désabusement en Europe centrale, que le nationalisme, ayant repris du poil de la bête après la Deuxième Guerre mondiale, viendra combler les lacunes de la sécurité dans une région qui a vu naître deux guerres mondiales.

D'autre part, il faut envisager la question des coûts en tenant compte des conséquences qui en découleront pour la Russie et son combat au nom de la démocratie. Que l'Europe centrale reste dans la zone floue de l'insécurité, et l'impérialisme historique de Moscou risque de ressurgir. L'élargissement de l'OTAN constitue un élément critique et non comminatoire qui s'inscrit dans le prolongement du partenariat que l'Ouest et l'OTAN ont conclu avec la Russie. Il crée un contexte régional dans lequel une Russie démocratique pourra espérer entretenir avec ses voisins européens une relation normale et fondée sur la coopération.

Quatrièmement, l'élargissement de l'OTAN revêt une importance fondamentale pour l'évolution de l'Europe en tant que partenaire capable de relever plus efficacement les défis mondiaux qui se posent à la communauté transatlantique. Une Europe sans division et en paix sera mieux placée pour tourner ses regards vers l'extérieur et se joindre aux Etats-Unis de façon à s'attaquer aux problèmes mondiaux qui doivent être résolus en matière de sécurité. La création d'un partenariat avec une

Europe sans division, étayé par l'architecture de l'OTAN qui a résisté à l'épreuve du temps, permettra aux Etats-Unis d'affronter plus énergiquement les menaces pesant sur leurs intérêts vitaux, et ce à une époque où des pressions croissantes s'exercent sur les budgets de la défense.

Ces arguments montrent clairement que ce que les Etats-Unis peuvent faire de mieux pour assurer la pérennité de la paix et de la stabilité en Europe, pour se prémunir contre l'éventualité d'une autre guerre sur ce continent et pour consolider le partenariat ferme et productif noué avec l'Europe, c'est d'appuyer la création d'une Europe unie, libre et vivant dans la sécurité.

Aucune organisation ne pourra atteindre ces objectifs mieux que l'Alliance de l'Atlantique Nord, elle qui a su maintenir la paix pendant plus de cinquante ans et dont la capacité à surmonter les défis de l'avenir en matière de sécurité reste inégalée.

**M. JOSEPH BIDEN,
SÉNATEUR DÉMOCRATE DU DELAWARE**

J'ai manifesté mon soutien à l'élargissement de l'OTAN à de nombreuses occasions, tant dans l'enceinte du Sénat que dans des forums privés; aujourd'hui, je me bornerai donc à récapituler mes raisons.

L'Europe reste un intérêt vital des Etats-Unis. En dehors de l'Amérique du Nord, aucune autre région n'a autant de pouvoir politique, économique, militaire et culturel et ne revêt autant d'importance pour les Etats-Unis. L'Union européenne, par exemple, regroupe un tiers d'habitants de plus que notre pays et son PIB total est légèrement supérieur au nôtre. C'est en Europe que l'on trouve une forte proportion des démocraties du monde. Quels que soient les critères géopolitiques retenus, ce serait une catastrophe pour les intérêts des Etats-Unis si l'instabilité venait bouleverser la situation qui prévaut actuellement en Europe.

Depuis la fin de la guerre froide, de nouveaux

dangers menacent l'Europe: les conflits ethniques et religieux; les incursions (...); la criminalité internationale et la drogue; et, je crois bon de l'ajouter, le risque de déstabilisation de l'approvisionnement en pétrole du Moyen-Orient. Pour cette raison, l'élargissement se conjugue à une nouvelle doctrine stratégique et à un dispositif propre à assurer la mobilité et la capacité accrues de la projection des forces, au cas où la situation l'exigerait. Au vingtième siècle, les Européens livrés à eux-mêmes se sont révélés incapables de résoudre pacifiquement leurs différends. Dès lors, il me semble que les Etats-Unis doivent continuer de sous-tendre la nouvelle architecture de sécurité, car je ne vois pas qui prendra leur place s'ils se désistent.

Dans ce contexte, l'admission de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie à l'OTAN étendra la zone de sécurité à l'Europe centrale, alors que sans leur intégration cette région sera en proie à l'incertitude et à l'insécurité. La question, je tiens à le souligner, n'est pas de se demander s'il convient d'élargir l'OTAN ou de la laisser inchangée. Madame Albright, le statu quo n'est pas une option. Si nous n'élargissons pas l'OTAN, les pays situés entre l'Allemagne et la Russie recherchent inévitablement d'autres moyens de se protéger en créant des alliances bilatérales ou multilatérales comme ils l'ont fait dans les années trente, avec des résultats analogues, je le prédis.

L'élargissement répond en outre à un puissant impératif moral: tenir la promesse que nous avons faite aux anciens pays captifs de les accepter dans le giron de l'Ouest, et j'entends par là de l'OTAN et de l'Union européenne, parce qu'il me semble que les Européens doivent se mettre au diapason. Lorsque ces pays auront toutes les qualifications requises pour adhérer à ces deux organisations, leur sécurité sera acquise. Les pourparlers d'accession qui seront engagés à l'automne entre l'OTAN et chacun des trois pays aspirant à en devenir membres, à savoir la Pologne, la République tchèque et la Hongrie, veilleront à déterminer si ces Etats remplissent les critères exigeants de l'Alliance et, à en juger d'après mes observations et mes déplacements, je suis convaincu que c'est le cas.

Il n'est pas dit que l'élargissement (...) nuira nécessairement à nos relations avec la Russie. Nous devons, je le crois, redoubler notre engagement politique et économique vis-à-vis de ce pays, et l'Acte fondateur OTAN-Russie signé en mai 1997 représente un grand pas dans la bonne direction, au même titre, d'ailleurs, que les arrangements conclus dans le cadre du Partenariat pour la paix.

Monsieur le président de la commission, à mon avis, deux grandes questions restent à régler avant que le Sénat ne puisse ratifier l'admission de nouveaux Etats membres. L'une est directement liée au dossier qui nous intéresse, l'autre l'est moins, mais toutes deux ont leur importance. Il s'agit de la Bosnie et du partage des coûts. Si la Bosnie est le prototype des crises qui affecteront l'Europe au vingt et unième siècle, alors dans les semaines à venir, et je dis bien dans les semaines à venir, les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN auront grand intérêt à mettre au point un scénario viable, compatible avec la période de l'après-SFOR (force de stabilisation en Bosnie).

De même, s'il est vrai que les Etats-Unis doivent continuer à assumer un rôle prépondérant à l'OTAN, il faut ajouter, comme vous l'avez fait vous même, que leurs alliés européens et canadien doivent y mettre du leur aussi et assumer leur part équitable des coûts de l'élargissement.

L'étude définitive de l'OTAN sur la question des coûts sera rendue publique en décembre. En prévision de ce rapport, la présente commission tiendra le 22 octobre sa troisième séance sur les coûts de l'élargissement de l'OTAN. Comme nous examinerons à ce moment-là tout ce qui touche aux coûts et au partage des charges, je ne m'étendrai pas sur la question aujourd'hui.

J'ai l'intime conviction que l'admission de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie à l'OTAN – si elles remplissent les conditions exigées, comme je crois qu'elles le font – servira pleinement l'intérêt des Etats-Unis d'Amérique en matière de sécurité. En tenant ces pays à l'écart, on étendrait la zone d'instabilité au lieu de faire régner la stabilité.

Or seul l'impératif moral semble retenir à l'heure actuelle l'attention d'un grand nombre de mes collègues et du peuple américain ; ce que je veux dire par là, c'est que la Pologne, et particulièrement la Hongrie et la République tchèque, s'étaient retrouvées derrière le rideau de fer. Le rideau s'est aujourd'hui levé, et le moment est venu de les laisser se rallier à l'Ouest. Mais là où le consensus fait défaut (...), c'est sur les raisons qui font qu'une telle évolution représente un intérêt vital pour les Etats-Unis. Rares sont les gens convaincus que l'intégration des armées polonaise, tchèque et hongroise – aussi vaillantes soient-elles – les aidera à mieux dormir la nuit.

A l'heure actuelle (...), si l'on demandait au peuple américain si l'OTAN répond à un besoin et mérite que l'on y consacre cent vingt milliards de dollars par an, il réagirait comme certains de mes collègues : Pourquoi l'Europe ne peut-elle pas s'en charger ? Le mieux n'est-il pas l'ennemi du bien ? Si l'Alliance s'élargit, elle perdra de sa vitalité – comme le disait l'un de mes éminents collègues de la commission sur les forces armées lors d'un débat qui m'opposait à lui récemment devant la présente commission : il n'y a rien de cassé, donc rien à réparer. Elargir l'OTAN, c'est réduire les chances de consensus. On a déjà bien assez de mal aujourd'hui à obtenir l'accord de seize pays ; si on en rajoute deux ou trois, on aura encore plus de difficulté à forger un consensus. La situation finira par rappeler celle de la Pologne il y a trois cents ans, lorsque les princes se réunissaient à la Diète, armés chacun du droit de veto ; l'Alliance finira par s'émietter.

Voilà les arguments qui reviennent sans cesse sur le tapis. Tous, cependant, découlent de l'argument suivant, qu'un de mes collègues exprime ainsi : « Des six armées les plus grandes au monde, cinq sont en Asie. Notre avenir économique se jouera en Asie. Or nous allouons une part disproportionnée de nos ressources en Europe. Pourquoi agissons-nous de la sorte ? »

A mon avis, tout s'éclaircira lorsqu'on aura répondu à la question suivante : Pourquoi les Européens ne peuvent-ils pas se suffire à eux-

mêmes? Leur PIB est supérieur au nôtre, leur population plus nombreuse que la nôtre. Comme me le disait mon père dans un autre contexte, il faut remonter à l'invasion de l'Europe par les Romains pour trouver une armée d'occupation qui soit restée sur place aussi longtemps que nous avons été obligés de rester en Europe. Pourquoi?

Je crois que vous, et surtout le Président, serez obligés de justifier cet argument devant le peuple. Pourquoi l'Europe ne peut-elle pas se débrouiller par ses propres moyens? Pourquoi notre intervention est-elle nécessaire?

**M. JOHN WARNER,
SÉNATEUR RÉPUBLICAIN DE VIRGINIE**

Pour ma part, ce programme m'inspire une bonne dose de scepticisme.

Tout d'abord, je voudrais dire rapidement ce qui se passerait, à mon avis, si la Russie était admise à l'OTAN: je maintiens que ce serait la fin de l'OTAN, parce que l'une des missions primordiales de l'Alliance n'aurait plus lieu d'être. Ce serait dommage, parce qu'à mon arrivée au Sénat il y a dix-neuf ans, et pendant mes cinq premières années passées dans cette institution, des sénateurs ont pris la défense de l'OTAN en arguant contre le retrait des Etats-Unis et le rappel de nos soldats, pour des raisons d'ordre économique, mais pour d'autres aussi.

Mais ce qui m'inquiète le plus (...), ce sont les conséquences de l'admission de nouveaux membres, qui luttent aujourd'hui loyalement et pacifiquement pour leur survie économique, sur les autres pays auxquels le statut de membre de l'OTAN n'aurait pas été conféré (la Roumanie, la Slovaquie et les Etats baltes), lesquels seraient, à mon humble avis, nettement désavantagés à deux égards.

Premièrement, la Pologne, la Hongrie et la République tchèque pourraient inciter les étrangers à investir dans leur pays en faisant valoir l'argument selon lequel la présence de l'OTAN renforcerait la sécurité sur leur territoire, un peu

comme les banques se targuent de rappeler à leurs clients que leurs dépôts sont garantis par une caisse spéciale de l'Etat.

Deuxièmement, ces pays n'auront pas besoin de préparer leur défense puisqu'ils feront partie de l'OTAN. J'ai discuté la question avec les ambassadeurs, les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense de ces pays, lesquels ne cachent pas que nous dépenserons le tiers, ou tout au plus la moitié, de la somme que les Etats non intégrés à l'Alliance devront payer pour atteindre le niveau de défense et de sécurité nécessaire. Tout cela me porte à croire que nous sèmerons la zizanie. Comme nous le constatons aujourd'hui, les conflits ethniques, les querelles de frontières et les luttes religieuses compromettent la sécurité du monde. Que l'on y greffe le combat pour la survie économique, la concurrence, l'adhésion à l'OTAN et la diminution des coûts de leur défense, et il n'en faut pas plus pour attiser la discorde entre ces pays.

**M. PAUL WELLSTONE,
SÉNATEUR DÉMOCRATE DU MINNESOTA**

Sur la question de l'élargissement de l'OTAN, je suis encore très indécis.

Voilà ce que je ne m'explique pas très bien: s'il s'agit d'améliorer l'économie et la démocratisation de la Hongrie, de la République tchèque et de la Pologne, il n'y a qu'à se tourner vers l'Union européenne. Je vois mal en quoi une alliance militaire peut satisfaire les besoins de cette nature (...) Nous devons nous demander dans quelle direction nous nous engageons. C'est l'avenir qui compte. Si nous disons, par exemple, que les pays baltes et l'Ukraine seront à leur tour les bienvenus à l'OTAN, qu'est-ce qui arrivera en Russie même?

Toutes ces considérations me ramènent à une seule question, et c'est peut-être ma façon de tirer cette affaire au clair, de définir la position qu'il m'incombe de prendre en tant que sénateur. Vous dites que les pays qui rempliront les conditions requises, qui seront fidèles à la démocratie, seront accueillis à bras ouverts. Si la Russie les remplit,

sera-t-elle la bienvenue aussi à l'OTAN ?

Pourquoi chercher à élargir une alliance militaire que nous avons créée pour faire contrepoids à une Union soviétique qui n'existe plus ? Il ne s'agit pas tant de savoir si « la paranoïa en Russie » sous-tend nécessairement notre politique que de réfléchir aux conséquences pour l'avenir et de nous demander si cela n'aurait pas pour effet d'attiser l'instabilité qui se révélerait si dangereuse pour le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. C'est une question tout à fait légitime et très importante, et le débat mérite d'être poursuivi.

Il existe donc tout un éventail de questions : Pourquoi agissons-nous comme nous le faisons ? Quelle menace militaire redoutons-nous ? Comment une alliance militaire s'y prend-elle pour faire prospérer l'économie et rayonner la démocratie ? Quelles en seront les conséquences en Russie même ? N'est-il pas vrai que les forces démocratiques en Russie sont les plus hostiles à l'élargissement ? Et enfin, la Russie aurait-elle le droit un jour d'adhérer à l'OTAN ?

En ce qui concerne la question des coûts, il faut reconnaître que c'est un point qui a son importance dans notre pays. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur le fait que le problème se posera avec une vive acuité si certaines estimations des coûts que nous devons assumer se situent très en-deçà des montants réels, ou si les pays européens ne sont pas prêts à délier les cordons de leur bourse.

**M. RICHARD LUGAR,
SÉNATEUR RÉPUBLICAIN DE L'INDIANA**

Pour ma part, j'estime que le débat sur l'élargissement de l'OTAN a jusqu'à présent négligé la question centrale de la raison d'être de l'OTAN. C'est pourtant dans cette voie que le Sénat devrait orienter ses débats sur l'adhésion éventuelle de nouveaux membres, aux fins de ratification (...)

Beaucoup de parlementaires et de membres du gouvernement ont travaillé d'arrache-pied pour

garantir la ratification de l'admission de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque et peut-être avons-nous eu trop à faire pour définir l'objectif fondamental de l'OTAN. Il n'empêche que les questions associées à sa mission et au partage des coûts se dessineront en filigrane dans la procédure de ratification. Les réponses qui seront apportées se révéleront déterminantes, non seulement pour la ratification, mais aussi pour l'avenir de l'OTAN.

Premièrement, l'absence d'un objectif clairement défini et compris peut compliquer la mise en œuvre de l'élargissement en donnant l'impression que la mission exclusive de l'Alliance consiste à défendre ses membres contre quelque menace future et mal définie venue de l'Est. Si cette préoccupation n'est pas sans mérite, il n'en est pas moins vrai qu'elle risque de détourner l'attention des armées alliées du vrai problème, en particulier si les intérêts stratégiques des Etats-Unis et de leurs alliés sont menacés ailleurs.

Deuxièmement, la distinction entre l'élargissement et la raison d'être de l'Alliance commence à s'estomper. La question de l'admission éventuelle d'autres membres pourrait différer encore davantage le moment auquel on s'attaquera à la mission fondamentale de l'OTAN, ou être elle-même retardée parce que les missions fondamentales de l'Alliance resteront trop floues.

Troisièmement, la planification des forces de l'Alliance, ses objectifs et ses programmes doivent s'appuyer sur une stratégie militaire, laquelle doit découler d'une intention stratégique précise. Si celle-ci fait défaut, on peut dire adieu à une enveloppe adéquate de la défense et à la modernisation et à la restructuration des forces, aujourd'hui obsolètes.

Quatrièmement, ce sont des priorités d'envergure planétaire qui sous-tendent la stratégie et la technologie des Etats-Unis, alors que les forces européennes sont obnubilées par la défense de leur territoire et qu'à ce titre elles n'ont rien à voir, dans une grande mesure, avec les priorités des Etats-Unis. Le récent Examen quadriennal de la défense

ne fait pas grand cas de l'OTAN, de l'Europe ni des alliés dans la stratégie mondiale des Etats-Unis et la définition de leurs besoins. Bref, à en juger d'après cet examen, la principale alliance des Etats-Unis ne se préoccupe pas de leurs plus gros problèmes en matière de sécurité. Bien que l'Article 5 du Traité de Washington mette clairement l'accent sur la défense du territoire des Etats membres et que l'Article 4 définisse le cadre des opérations de paix et de gestion des crises, l'OTAN souffre d'un manque de direction stratégique. Il faudra lui en donner une avant de prendre des décisions supplémentaires sur les forces, le commandement, la structure et l'adhésion de nouveaux membres, ou au plus tard à cette occasion.

Au risque de trop simplifier, je dirais que deux considérations stratégiques pourraient guider l'Alliance. La première, c'est que l'OTAN pourrait être le garant de la sécurité européenne; ainsi la mission de l'OTAN serait-elle identifiée avec une

mission européenne et cadrerait elle avec les dangers qui menacent l'Europe.

La deuxième, c'est que l'OTAN pourrait être l'instrument par lequel les Américains et les Européens protégeraient leurs intérêts communs, où qu'ils soient menacés dans le monde. Si cette seconde considération intègre nécessairement la première, il en découle en outre que l'Alliance atlantique peut et doit faire face aux nouvelles menaces qui commencent à planer sur les intérêts de ses membres, par-delà les frontières de l'Europe.

La première stratégie s'appuie essentiellement sur des critères géographiques, tandis que la seconde privilégie la notion d'intérêts (...)

Je me demande donc comment notre gouvernement entend définir nos objectifs et la direction stratégique qu'il encouragera au sein de l'Alliance. ●

L'IMPACT DE L'OTAN SUR LA DEMOCRATIE ET LES INSTITUTIONS ECONOMIQUES

Joshua Muravchik
Chargé de recherches à l'«American Enterprise Institute»

Soulignant que les membres de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) jouissent de la liberté, de la prospérité et de la sécurité, M. Muravchik affirme que l'Organisation est « en mesure d'établir des normes qui peuvent avoir un impact profond » sur ses nouveaux membres et sur les autres nations désireuses d'y adhérer. « Bien que les obligations mutuelles de défense de l'OTAN soient au cœur même de l'alliance et lui confèrent sa stabilité, dit-il, cet impact psychologique sur l'évolution politique et économique de l'Europe pourrait bien constituer sa fonction la plus importante. » M. Muravchik est chargé de recherche à l'«American Enterprise Institute» ; il est également chercheur associé au « Washington Institute on Near East Policy » et professeur auxiliaire à l'« Institute of World Politics ». Il est en outre membre du conseil de rédaction de « World Affairs, » du « Journal of Democracy » et d'« Orbis ».

En 1949, lors de la ratification par le Sénat des Etats-Unis du Traité de l'Atlantique Nord, document fondateur de l'OTAN, les débats portèrent principalement sur la faiblesse militaire des futurs alliés des Etats-Unis.

Les Etats européens commençaient à peine à se relever des ravages de la Deuxième Guerre mondiale. Ils n'étaient guère en mesure de contribuer à la défense collective, à moins que les Etats-Unis n'assument les dépenses de leur réarmement, ce qu'un grand nombre de sénateurs, conscients alors comme aujourd'hui des limites budgétaires, étaient peu disposés à accepter. Un stratège militaire de renom, Bernard Brodie, répondit à leurs réticences de manière particulièrement efficace dans un article qui, dans le présent contexte des débats sur l'expansion de l'OTAN, reste remarquablement d'actualité.

Dans son article publié dans le numéro de décembre 1949 de la « Yale Review », M. Brodie reconnaît que « le Pacte de l'Atlantique Nord représente à court terme un passif militaire et matériel pour nous. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de force en Europe de l'Ouest qui soit capable de tenir tête aux armées soviétiques. » D'un point de vue militaire, admet-il, « c'est avec une certaine désinvolture généreuse que nous avons invité les nations à se joindre à l'Organisation, sans

attacher grande importance à leur taille, à leur puissance ou aux dangers qui les menacent ». Il considérait néanmoins le Pacte comme avantageux pour les Etats Unis car « les considérations militaires sont d'une importance secondaire ».

Comment cela se pouvait-il, le Pacte ayant été motivé par la menace d'une agression soviétique ? M. Brodie prenait cette menace très au sérieux, mais il faisait remarquer que « les formes non militaires d'agression », en d'autres termes la subversion, constituaient la voie la plus probable par laquelle l'empire soviétique pourrait s'étendre en Europe de l'Ouest. Le moyen clé à employer pour faire obstacle à la pénétration soviétique, quelle qu'en soit la forme, était le rétablissement des structures sociales de l'Europe de l'Ouest. « Dans la mesure où le Pacte appuiera et stimulera le relèvement de l'Europe », écrit M. Brodie, les machinations soviétiques « demeureront (...) lettre morte ». Il en déduit que « la valeur de ce Pacte pour les Etats-Unis est politique plutôt que militaire (...) car ce n'est que sur la promesse de sécurité inhérente au Traité que les Etats d'Europe de l'Ouest pourront consentir les efforts nécessaires à leur salut social, politique et économique ».

Analyse visionnaire que celle de M. Brodie. Sous le parapluie de l'OTAN, les économies de l'Europe de l'Ouest et les organes de la société civile se sont

rétablis, et les partis politiques se sont stabilisés. Certes, l'OTAN n'a été que l'un des facteurs qui ont contribué à la renaissance économique de l'Europe; le Plan Marshall en a été une cause beaucoup plus directe. En l'espace de quatre ans, les Etats-Unis ont fait don de quelque treize milliards de dollars d'aide à ce projet dont l'objectif était le rétablissement économique dans certains pays d'Europe après la guerre. La contribution des Etats-Unis équivaldrait à quatre-vingt-huit milliards de dollars actuels. Toutefois, si substantielle qu'ait été cette somme, la majorité des historiens économistes considèrent que son apport direct a été moins important que son impact psychologique. L'espoir engendré par le Plan Marshall et la sécurité apportée par l'OTAN ont eu pour effet conjugué de susciter un climat qui a motivé les Européens et les a encouragés à travailler, à économiser et à investir jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une prospérité sans précédent.

L'Amérique a beaucoup donné à l'Europe tant en aide économique qu'en protection militaire, mais elle a également reçu beaucoup en échange, encore que cette réalité ait parfois échappé à beaucoup d'Américains. A mesure que croissait la prospérité de l'Europe, certains Américains commencèrent de percevoir le vieux continent comme un concurrent plutôt que comme un partenaire. Mais c'était là une vue étroite des choses. Certes les entreprises européennes concurrençaient les entreprises américaines, mais la richesse retrouvée de l'Europe fournissait des marchés, des biens et des capitaux qui alimentaient et soutenaient la croissance économique de l'Amérique.

On en vint à qualifier le redressement économique de l'Europe de « miracle », mais son relèvement politique fut encore plus remarquable. Aujourd'hui, la plupart des Américains, et peut-être la plupart des Européens, considèrent la démocratie en Europe de l'Ouest comme allant de soi. Cependant, avant la Deuxième Guerre mondiale, la démocratie était une fleur fragile sur le continent européen. Dans la plupart des pays, les régimes démocratiques ne s'étaient véritablement établis que peu de temps avant ou

peu de temps après la Première Guerre mondiale, pour céder ensuite la place à la dictature durant les tumultueuses années 1920 et 1930. Les observateurs avisés en avaient conçu de sérieux doutes sur l'avenir de la démocratie hors du cercle de la culture anglo-saxonne, doutes qui ressemblaient fort à ceux que l'on exprime aujourd'hui au sujet du monde en développement. Peut-être ce scepticisme est-il tout aussi mal fondé aujourd'hui qu'il l'était alors.

Le grand historien Arnold Toynbee a écrit dans les années 1930 que la répudiation par l'Italie de « la démocratie (au sens où nous l'entendons généralement) a posé la question de savoir si ce régime politique pouvait réellement s'enraciner de façon permanente ailleurs que dans son sol natal ». Une décennie plus tard, le romancier et universitaire Waldo Frank notait dans « Foreign Affairs » que « la menace [pesant sur la démocratie] survivra à Hitler, car le fascisme lui-même n'est que le produit final de forces antidémocratiques profondément ancrées dans le tissu même de la pensée européenne moderne ». Et en 1952, à la fin de l'occupation de l'Allemagne par les Alliés, l'éminent politologue Heinz Eulau rapportait avec pessimisme après un séjour dans sa patrie : « De maintes façons, en dépit du changement du décor et des acteurs, la République de Bonn ressemble à une reprise de la République de Weimar (...) La politique allemande repose (...) non pas sur l'expérience démocratique, mais sur une profonde émotivité. »

Toutes ces craintes se sont révélées injustifiées. Contrairement à ce qui s'était passé après la Première Guerre mondiale, au cours des décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre Mondiale, les racines de la démocratie se sont enfoncées plus profondément dans toute l'Europe de l'Ouest. Un grand nombre de facteurs ont contribué au succès politique des régimes démocratiques et parmi eux, et non des moindres, on compte la forte influence de l'OTAN.

La sécurité apportée par l'OTAN constituait en elle-même un important facteur, car la crainte de menaces venues de l'étranger fournit souvent un

prétexte à la prise de pouvoir par les dictateurs en puissance. De plus, l'OTAN a établi un sentiment de communauté entre les Etats de l'Atlantique Nord, collectivité au sein de laquelle d'anciens ennemis farouches sont devenus des partenaires. L'OTAN n'était pas la seule force rapprochant les Etats de l'Atlantique Nord. Il y avait le commerce et le tourisme, et il y avait d'autres institutions. Mais la promesse d'assurer une défense collective, l'engagement de mourir les uns pour les autres, constituait l'élément fondamental de ces relations.

Ces relations étaient motivées en partie par des craintes communes, mais également par des principes démocratiques partagés, comme il est énoncé dans le préambule du Traité: « Les Etats parties (...) [sont] déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit. »

L'alliance a également fourni un cadre qui a contribué à la socialisation des chefs militaires de la période qui a suivi la Deuxième Guerre Mondiale. Elle a inculqué en particulier une ferme croyance en la suprématie du gouvernement civil. Tandis qu'au cours des années 1920 et 1930 la démocratie est tombée sous l'assaut des militaires dans de nombreux pays d'Europe, de tels épisodes ont été rares dans les pays membres de l'OTAN. L'exception la plus notable est celle de la Grèce, où le putsch de 1967 a éliminé la démocratie pendant sept ans. En Turquie, les militaires ont évincé à plusieurs reprises des gouvernements démocratiquement établis, pour rendre chaque fois le pouvoir aux autorités civiles environ un an après. Ces exemples démontrent que l'influence de l'OTAN en faveur des gouvernements civils n'a pas toujours été toute puissante, mais compte tenu des failles des institutions politiques grecques et turques, on peut se demander si les dérogations à la démocratie dans ces pays n'auraient pas duré beaucoup plus longtemps s'ils n'avaient pas appartenu à l'OTAN.

Le Portugal présente une histoire tout aussi ambiguë. En dépit de sa dictature corporatiste, il a fait partie des membres originels de l'OTAN en raison de l'importance stratégique attachée aux Açores. Vingt-cinq ans plus tard, cette dictature a été renversée et la démocratie restaurée, par une suite d'événements dans lesquels les cadres militaires et les alliés membres de l'OTAN du Portugal ont joué un rôle essentiel.

Aujourd'hui, l'élargissement de l'OTAN est souvent représenté comme une expansion de notre protection à l'Europe centrale. Mais comme M. Brodie l'avait prévu pour le groupe initial des membres de l'OTAN, la sécurité peut résulter moins d'une défense contre les menaces militaires que de l'apport d'une stabilité résultant d'un renforcement des institutions démocratiques et d'une confiance en la croissance économique.

Les cadres militaires des Etats admis à faire partie de l'OTAN, et même de ceux qui n'appartiendront qu'au Partenariat pour la paix, recevront une bonne part de leur formation de leurs homologues des Etats-Unis et d'Europe de l'Ouest. Les principes du contrôle civil des institutions militaires leur seront également exposés à cette occasion. Et cette influence de l'OTAN ne se limitera pas aux forces armées. L'adhésion à cette Organisation est une adhésion à l'Ouest, où les valeurs démocratiques occupent une place plus importante encore que McDonald et MTV.

L'OTAN est un club prestigieux. Ses membres jouissent de conditions universellement désirées: la liberté, la prospérité et la sécurité. En tant que tel, elle est en mesure d'établir des normes qui peuvent avoir un profond impact sur ses nouveaux membres et sur les autres Etats qui aspirent à y adhérer ou qui souhaitent simplement nouer avec elle de bonnes relations. Bien que les obligations mutuelles de défense de l'OTAN soient au cœur même de l'alliance et lui confèrent sa stabilité, cet impact psychologique sur l'évolution politique et économique de l'Europe pourrait bien constituer sa fonction la plus importante. ●

L'ATTITUDE DU PUBLIC AMÉRICAIN À L'ÉGARD DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

Alvin Richman
Chargé principal de recherches
Bureau des recherches et de la réaction des médias
Agence d'information des États-Unis

Des sondages récents montrent que l'élargissement de l'OTAN par l'admission de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque est approuvé par une faible majorité d'Américains. Il se peut toutefois que l'opinion évolue lorsque la question sera plus largement débattue, étant donné qu'un cinquième seulement du public affirme avoir suivi cette question de près dans les médias.

Nous donnons ci-après les résultats essentiels de ces sondages :

- L'opinion est nettement divisée sur cette question en fonction du niveau d'instruction des personnes interrogées : les trois quarts des diplômés d'université approuvent l'élargissement de l'OTAN alors que, chez les gens qui n'ont pas fait d'études supérieures, le taux d'approbation est légèrement supérieur à 50 %. Jusqu'à maintenant, on n'a guère noté de différence entre démocrates et républicains sur cette question.
- Les trois quarts de ceux qui ont le plus d'influence sur l'opinion (moyenne de dix groupes de cadres dirigeants) approuvent l'expansion de l'OTAN.
- L'argument selon lequel on a besoin de l'OTAN pour dissuader la Russie de menacer d'autres pays n'est pas jugé aussi persuasif par le public américain que celui selon lequel l'élargissement de l'OTAN permettra de mieux faire face aux diverses menaces mondiales qui pèsent sur les membres de l'OTAN ainsi qu'à leurs divergences internes.

UN CINQUIÈME DU PUBLIC AMÉRICAIN SUIT ACTUELLEMENT LA QUESTION DE PRÈS

Tous les sondages effectués depuis janvier dernier par le « Pew Research Center » montrent qu'un cinquième seulement du public américain suit de près les dépêches sur l'élargissement de l'OTAN avec l'admission de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. En août, 6 % des personnes interrogées ont déclaré suivre la question « de très près » et 16 % « d'assez près ». Près des quatre cinquièmes ont dit « ne pas suivre cette question de très près » (31 %) ou « ne pas la suivre du tout » (46 %).

L'élargissement de l'OTAN a reçu moins d'attention qu'aucune des huit autres questions mentionnées lors d'un sondage du « Pew Research Center ». Les trois-cinquièmes des personnes interrogées ont déclaré suivre « de près » les nouvelles concernant l'exploration de la planète Mars (dont 58 % « de très près » ou « d'assez près ») et les deux-cinquièmes ou plus ont dit porter la même attention au débat sur le budget fédéral américain (48 %), à « la réunification de Hong-Kong et de la Chine » (48 %), et à la récente attaque suicide perpétrée à Jérusalem (40 %).

SONDAGES RÉCENTS SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

Lors de deux sondages récents, différentes questions ont été posées sur l'élargissement de l'OTAN et des majorités comparables se sont déclarées en faveur de cette mesure. Dans un sondage effectué du 4 au 11 septembre, le « Pew

Research Center» a demandé: «Approuvez-vous ou désapprouvez-vous, dans l'ensemble, l'élargissement de l'OTAN par l'admission de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie?» Soixante-trois pour cent des gens se sont déclarés pour et 18 % contre cette mesure.

Dans un sondage effectué du 22 au 25 août, «Gallup/USA Today» a mentionné les obligations des membres de l'OTAN en matière de défense et posé des questions relatives à l'admission de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque à l'OTAN. Le taux d'approbation de l'admission de ces pays allait de près de la moitié des personnes interrogés (51 % contre 31 %) pour la République tchèque à deux tiers (64 % contre 19 %) pour la Pologne. Quant à l'admission de la Hongrie, 58 % des gens y étaient favorables et 22 % y étaient opposés.

Groupes sociaux – Les sondages du «Pew Research Center» et de «Gallup/USA Today» ont établi que la division de l'opinion sur l'élargissement de l'OTAN est nettement liée au niveau d'instruction des personnes interrogées. Les trois quarts des diplômés d'université interrogés par le «Pew Research Institute» l'approuvaient (77 % contre 12 %), alors que chez les personnes n'ayant pas fait d'études universitaires, le taux d'approbation n'était que de 57 %. Les deux sondages ont fait apparaître peu de différences entre démocrates et républicains sur la question du soutien à l'élargissement de l'OTAN.

Guides de l'opinion américaine – Dans un sondage effectué durant l'été 1997, le «Pew Research Center» a posé la même question sur l'élargissement de l'OTAN à un échantillon composé de dix groupes différents d'Américains influents, notamment des élus locaux, des cadres des milieux privés d'affaires, des responsables de la politique étrangère, des représentants des milieux scientifiques et techniques, des journalistes, et des membres du clergé et d'autres groupes. En moyenne, 76 % d'entre eux ont approuvé l'admission à l'OTAN de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie, alors que 21 % se sont déclarés contre. Par ailleurs, 66 %

d'entre eux se sont déclarés favorables à une phase ultérieure d'élargissement de l'OTAN et 26 % s'y sont opposés.

LES ARGUMENTS POUR ET CONTRE L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

Des sondages antérieurs avaient montré que le soutien accordé par les Américains à l'OTAN tenait moins à l'impression d'une menace extérieure (soviétique/russe) qu'à un désir de maintien de relations étroites entre les États-Unis et l'Europe. Dans un sondage réalisé en septembre 1996, le «Program on International Policy Attitudes» (PIPA) avait présenté un certain nombre d'arguments pour et contre l'élargissement de l'OTAN et demandé aux personnes interrogées si chacun des arguments avancés était «convaincant» ou «peu convaincant».

Les arguments les plus persuasifs en faveur de l'élargissement de l'OTAN étaient ceux qui mettaient l'accent sur une structure américano-européenne de sécurité très inclusive. Soixante-dix sept pour cent du public – soit le consensus le plus élevé sur l'un quelconque des arguments utilisés dans le sondage – jugeaient «convaincant» l'argument suivant: «Mieux vaut inclure les pays de l'Est dans l'OTAN, parce que la paix aura plus de chances de régner si nous communiquons et travaillons tous ensemble.» Les deux tiers du public jugeaient «convaincant» l'argument selon lequel l'élargissement de l'OTAN créerait une alliance qui serait mieux en mesure de résoudre les conflits entre les pays de l'Europe de l'Est admis au sein de l'OTAN. L'argument le plus populaire contre l'élargissement de l'OTAN (62 % des gens le trouvaient «convaincant») était également basé sur le thème de l'inclusion. Il déclarait: «Au lieu d'élargir l'OTAN, on devrait trouver une nouvelle formule qui inclurait la Russie, plutôt que de la traiter comme une ennemie.»

Cinquante-sept pour cent des personnes interrogées jugeaient «convaincant» l'argument selon lequel l'élargissement de l'OTAN accroîtrait «le fardeau supporté par les États-Unis en augmentant le nombre de pays que les États-Unis

auraient à défendre». Toutefois, 61 % des personnes interrogées trouvaient « convaincant » l'argument selon lequel l'élargissement de l'OTAN réduirait le fardeau des Etats-Unis « en augmentant le nombre de pays qui pourraient participer aux missions de l'OTAN ».

Les moins persuasifs des arguments – soit en faveur de l'élargissement de l'OTAN soit contre cette expansion – étaient ceux qui mettaient l'accent sur la Russie. Moins de la moitié des personnes interrogées (45 %) considéraient comme « convaincant » l'argument selon lequel

l'élargissement de l'OTAN aiderait à dissuader la Russie de menacer les pays d'Europe de l'Est admis au sein de l'OTAN. En même temps, moins de la moitié (41 %) jugeaient « convaincant » l'argument selon lequel l'élargissement de l'OTAN constituerait une provocation inutile à l'égard de la Russie et « ferait revivre les tensions de la guerre froide ». Et seulement 35 % jugeaient « convaincant » l'argument selon lequel ni l'OTAN dans sa composition actuelle ni un OTAN élargi n'étaient nécessaires, étant donné que « la Russie ne constitue plus pour l'instant une menace importante. » ●

Publications permettant d'explorer d'autres points de vue sur le sujet
BIBLIOGRAPHIE (en anglais)

Asmus, Ronald D.; Kugler, Richard L.; Larrabee, F. Stephen. WHAT WILL NATO ENLARGEMENT COST? (Survival, vol. 38, no. 3, Autumn 1996, pp. 5-26) Reprinted by Rand in 1997 as RP-622.

Barry, Charles. REFORGING THE TRANS-ATLANTIC RELATIONSHIP. Washington: National Defense University, 1996. 208p.

Biden, Joseph R., Jr. MEETING THE CHALLENGES OF A POST-COLD WAR WORLD: NATO ENLARGEMENT AND U.S.-RUSSIA RELATIONS (Senate Print 105-26). Washington: Government Printing Office, May 1997. 59p.

Dean, Jonathan. THE NATO MISTAKE: EXPANSION FOR ALL THE WRONG REASONS (Washington Monthly, vol. 29, no. 7, July/August 1997, pp. 35-38)

Ek, Carl. NATO EXPANSION: COST ISSUES (CRS Report 97-668 F). Washington: Congressional Research Service, Library of Congress, July 2, 1997. 20p.

EUROPEAN SECURITY ACT: TWO STEPS FORWARD ON NATO ENLARGEMENT, ONE ILL-ADVISED STEP BACK ON MISSILE DEFENSE (Decision Brief 97-D78). Washington: Center for Security Policy, June 11, 1997. 30p.

Gallis, Paul E. NATO: CONGRESS ADDRESSES EXPANSION OF THE ALLIANCE (CRS Issue Brief 95076). Washington: Congressional Research Service, Library of Congress, July 24, 1997. 16p.

Gompert, David C.; Larrabee, F. Stephen. AMERICA AND EUROPE: A PARTNERSHIP FOR A NEW ERA. New York, NY: Cambridge University Press, 1997. 276p.

Goodby, James E. NATO ENLARGEMENT AND AN UNDIVIDED EUROPE. Stanford, CA: Center for International Security and Arms Control, Institute for International Studies, Stanford University, 1997. 16p.

AN INTERVIEW WITH JOHN R. GALVIN: THE FORMER COMMANDER OF NATO DISCUSSES HIS THOUGHTS ON THE CHANGING ROLE OF NATO IN THE POST-COLD WAR PERIOD (Fletcher Forum of World Affairs, vol. 21, no. 2, Summer 1997/Fall 1997, pp. 37-45)

Muravchik, Joshua. WHY DIE FOR DANZIG? (Commentary, vol. 104, no. 4, October 1997, pp. 40-45)

Pelz, Stephen. THE CASE FOR LIMITING NATO ENLARGEMENT: A REALIST PROPOSAL FOR A STABLE DIVISION OF EUROPE (National Security Studies Quarterly, vol. 3, no. 3, Summer 1997, pp. 59-72)

Sharp, Jane. TOWARD A SECURE EUROPE (Current History, vol. 96, no. 608, March 1997, pp. 130-134)

Sloan, Stanley R. NATO ENLARGEMENT AND THE FORMER EUROPEAN NEUTRALS (CRS Report 97-249 F). Washington: Congressional Research Service, Library of Congress, February 18, 1997. 6p.

Steel, Ronald. EASTERN EXPOSURE (New Republic, vol. 217, no. 2-3, July 14, 1997, p. 27)

Straus, Ira. NATO, GO EAST: AS NATO SPREADS TO THE EAST, RUSSIA MAY DECIDE TO LOOK EASTWARD AS WELL (National Review, vol. 49, no. 15, August 11, 1997, pp. 39-41)

U.S. Congressional Budget Office. THE COSTS OF EXPANDING THE NATO ALLIANCE. Washington: The Office, March 1996. 71p.

U.S. Department of Defense. REPORT ON ALLIED CONTRIBUTIONS TO THE COMMON DEFENSE. Washington: The Department, March 1997. 37p.

U.S. General Accounting Office. NATO ENLARGEMENT: U.S. AND INTERNATIONAL EFFORTS TO ASSIST POTENTIAL NEW MEMBERS (GAO/NSIAD-97-164). Washington: The Office, June 1997. 28p.

Principaux sites se rapportant à l'OTAN

SITES INTERNET *(en anglais)*

*Le contenu et la disponibilité des ressources énumérées ci-dessous
n'engagent pas la responsabilité de l'USIS.*

Allied Forces Southern Europe
<http://www.afsouth.nato.int/>

Cato Handbook for Congress: NATO Expansion
<http://www.cato.org/pubs/handbook/hb105-43.html>

Centre for Defence and International Security Studies:
Defence & Security Links
<http://www.cdiss.org/links.htm>

Commission on Security and Cooperation in Europe
<http://www.house.gov/csce/>

Foreign Affairs: NATO
<http://www.policy.com/issues/foraff/nato.html>

Information Resource Centre, Canadian Forces
College, Department of National Defence
<http://www.cfsc.dnd.ca/links/milorg/nato.html>

International Institute for Strategic Studies
<http://www.isn.ethz.ch/iiss/iisshome.htm>

Madrid NATO Summit, July 8-9, 1997
<http://www.embusa.es/nato/indexeng.html>

NATO Consultation, Command and Control Agency
<http://www.nc3a.nato.int/>

NATO Enlargement
<http://www.usis.hu/nato.htm>

NATO Expansion
<http://washingtonpost.com/wp-srv/inatl/longterm/nato/nato.htm>

NATO Expansion: Military Analysis
<http://www.fas.org/man/nato/index.html>

NATO Official Homepage
<http://www.nato.int/>

NATO Staff Officer Orientation Course (NSOOC)
<http://www.ndu.edu/ndu/inss/nsooc/nsoochp.html>

NATO: Supreme Allied Commander, Atlantic
<http://www.saclant.nato.int/>

NATO: What For?
<http://www.robust-east.net/Net/czech1.html>

The New Atlantic Initiative
<http://www.aei.org/nai/nai.htm>

North Atlantic Assembly
<http://www.nato.int/related/naa/>

Organization for Security and Co-operation in Europe
<http://www.osceprag.cz/>

Partnership for Peace
<http://www.shape.nato.int/pfp.htm>

Report to the Congress on the Enlargement of the
North Atlantic Treaty Organization: Rationale,
Benefits, Costs and Implications
http://www.state.gov/www/regions/eur/9702nato_report.html

The U.S. Department of State: Bureau of European
and Canadian Affairs
http://www.state.gov/www/regions/eur/europe_home.html#nato

The U.S. Information Agency: The U.S. and the New
Atlantic Community
<http://www.usia.gov/topical/pol/atlcomm/atlantic.htm>

The U.S. Mission to NATO
<http://www.nato.int/usa/home.htm>

The U.S. Mission to the European Union
<http://www.useu.be/>